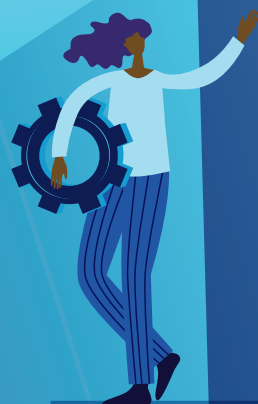


RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

ET MINISTRE RESPONSABLE
DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

**CONCERNANT L'APPLICATION
DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE**

2023-2024



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR

et ministre responsable
de l'Administration gouvernementale
**concernant l'application
de la Loi sur l'administration publique
2023-2024**

Cette publication a été réalisée
par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Une version numérique de ce document
est disponible sur le site du Secrétariat du Conseil du trésor.

Pour toute information ou si vous éprouvez
des difficultés techniques vous pouvez contacter
la Direction des communications :

Direction des communications
du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, 1.421
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca

Site Web : www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Février 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-00493-1 (version électronique)

ISSN 1911-804X (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

Message de la présidente

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

C'est à titre de ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor que je dépose à l'Assemblée nationale du Québec le rapport 2023-2024 concernant l'application de la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01) conformément à l'article 28 de cette loi.

Notre gouvernement réaffirme son engagement d'accroître la performance et la transparence de l'État. À cet égard, la *Loi sur l'administration publique* et le cadre de gestion axée sur les résultats qui en découle s'avèrent d'excellentes références en matière de gestion des organisations publiques.



Le premier chapitre de l'édition 2023-2024 de ce rapport dresse un portrait de l'application générale des principales obligations et des bonnes pratiques de gestion axée sur les résultats pour l'ensemble des ministères et des organismes visés. Les résultats démontrent une mise en œuvre soutenue des bonnes pratiques.

Le deuxième chapitre présente les résultats de l'indice de performance de l'administration publique pour chaque ministère, permettant ainsi d'évaluer leur performance à travers divers indicateurs. Un indice plus complet, adapté aux réalités des cinq grands organismes, est appliqué pour la première fois en 2023-2024. Sa portée a été élargie avec l'ajout d'indicateurs sur la gestion des ressources de l'État et la gestion axée sur les résultats.

Le troisième chapitre traite de la performance des organisations publiques dans l'atteinte de résultats concrets pour la population, notamment en matière de planification stratégique et de prestation de services. La *Loi sur l'administration publique* souligne la priorité donnée à la qualité des services aux citoyennes et citoyens, en tenant compte de leurs attentes et des ressources disponibles dans les choix de gestion.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor,

Sonia LeBel

Message du secrétaire

Madame la Présidente,

J'ai le privilège, conformément à mes responsabilités et en vertu de l'application de l'article 28 de la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01), de vous transmettre le rapport 2023-2024 concernant l'application de cette loi.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par les ministères et les organismes du gouvernement du Québec en ce qui a trait à l'application des principales obligations et des bonnes pratiques de gestion axée sur les résultats prévues par la *Loi sur l'administration publique*.



Le document présente également les résultats des ministères à l'égard de l'indice de performance de l'administration publique, ainsi que ceux des grands organismes gouvernementaux, pour lesquels des indicateurs sur la gestion des ressources de l'État et sur la gestion axée sur les résultats ont été ajoutés. La version 2023-2024 est marquée d'une évolution importante pour l'indice applicable aux grands organismes. Pour la première fois, ces derniers sont évalués sur la base d'un indice global qui inclut la gestion des ressources ainsi que la gestion axée sur les résultats ressemblant à celui utilisé pour évaluer la performance des ministères.

Rappelons que grâce à cet indice, il est possible d'offrir aux parlementaires et à la population une vue d'ensemble de la performance des ministères et d'effectuer un suivi rigoureux fondé sur des dizaines d'indicateurs de performance qui couvrent les principales facettes de la gestion d'une organisation publique.

De plus, toujours dans l'objectif d'assurer une évolution progressive de l'indice, celui-ci intègre une nouvelle méthodologie pour mesurer l'atteinte des engagements sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens. En effet, les résultats présentent, en toute transparence, le taux proportionnel d'atteinte des engagements de la déclaration. Le résultat repose désormais sur la progression vers les cibles, plutôt que leur simple atteinte, ce qui permet d'assurer un suivi encore plus précis des résultats concrets livrés au bénéfice de la population.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le secrétaire du Conseil du trésor,

Patrick Dubé

Table des matières

Faits saillants 2023-2024.....	1
Introduction	3
Méthodologie et organisations visées	4
Chapitre 1 : L'application de la Loi sur l'administration publique	5
1.1 Principes fondamentaux de la Loi sur l'administration publique	6
1.1.1 Qualité des services à la population	6
1.1.2 Prise en compte des attentes des citoyens	7
1.1.3 Satisfaction de la population quant aux services rendus	7
1.2 Obligations prévues à la Loi sur l'administration publique	8
1.2.1 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	8
1.2.2 Plan stratégique	8
1.2.3 Rapport annuel de gestion	9
1.3 Bonnes pratiques en gestion axée sur les résultats	9
1.3.1 Fonctions de soutien à la gestion axée sur les résultats	10
1.3.2 Plan d'action organisationnel et outils de suivi	12
1.3.3 Mobilisation et développement du personnel	13
Chapitre 2 : La performance de l'administration publique	16
2.1 Présentation de l'indice de performance des ministères	17
2.1.1 Modifications apportées à l'indice pour la lecture 2023-2024	18
2.2 Présentation des résultats des ministères	19
2.2.1 Note globale	20
2.2.2 Volet I – Efficacité de l'État	21
2.2.3 Volet II – Gestion des ressources de l'État	23
2.2.4 Volet III – Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	27
2.3 Présentation de l'indice de performance des organismes	31
2.4 Présentation des résultats des organismes	31

2.4.1 Note globale.....	32
2.4.2 Volet I – Efficacité de l’État	32
2.4.3 Volet II – Gestion des ressources de l’État	34
2.4.4 Volet III – Gestion axée sur les résultats	35
Chapitre 3 : L’atteinte de résultats concrets pour la population, la raison d’être de l’administration publique	37
3.1 Introduction	37
3.2 Identification des résultats à atteindre.....	37
3.3 Mesurer les résultats	40
3.4 Évolution des résultats des ministères	41
3.5 Conclusion	43
Annexe I – Organisations visées en 2023-2024	44
Annexe II – Résultats des organismes pour le taux d’employées et employés ayant reçu des attentes et le taux d’employées et employés dont la performance a été évaluée....	46
Annexe III – Résultats détaillés des ministères.....	48
Annexe IV – Résultats individuels des grands organismes	71
Annexe V – Organisations ayant une excellente performance pour chacun des indicateurs de l’indice	74

Faits saillants 2023-2024

Application de la Loi sur l'administration publique

Le chapitre 1 de ce rapport présente les résultats agrégés des ministères et des organismes sur les différents aspects leur permettant d'atteindre les objectifs du cadre de gestion axée sur les résultats ainsi que sur le respect d'obligations et de bonnes pratiques de gestion. Pour l'année 2023-2024, certaines pratiques connaissent une évolution qui mérite d'être soulignée :

Éléments saillants	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont mené des activités afin de développer, chez les membres de leur personnel, le souci d'offrir des services de qualité	21/21 100 %	32/32 100 %	100 %	96 %	+4
Organisations qui ont réalisé des travaux d'audit interne	23/23 100 %	12/14 86 %	95 %	89 %	+6
Organisations qui ont réalisé une analyse du contexte interne et externe	23/23 100 %	20/42 48 %	66 %	53 %	+13
Organisations qui ont élaboré un profil de risques	22/23 96 %	19/42 45 %	63 %	53 %	+10
Organisations qui disposaient d'un programme de soutien aux études	23/23 100 %	35/42 83 %	89 %	81 %	+8
	Résultat moyen des ministères (M)	Résultat moyen des organismes (O)	Résultat moyen Tous MO 2023-2024	Résultat moyen Tous MO 2022-2023	Écart
Proportion d'employées et employés qui ont eu des attentes signifiées	84 %	76 %	79 %	67 %	+12
Proportion d'employées et employés qui ont eu une évaluation de la performance	75 %	77 %	76 %	65 %	+11

Performance de l'administration publique

Le chapitre 2 présente les résultats de l'indice de performance de l'administration publique. Le tableau suivant présente les résultats globaux des ministères :

Moyenne des 23 ministères	2022-2023 ¹	2023-2024	Tendance	Nombre de ministères qui obtiennent un résultat égal ou supérieur à 75 %
Note globale	82 %	86 %	+4 %	20/23
Volet I – Efficacité de l'État	79 %	84 %	+5 %	19/23
Volet II – Gestion des ressources	83 %	84 %	+1 %	19/23
Volet III– Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	93 %	95 %	+2 %	22/23

La lecture 2023-2024 est marquée d'une évolution importante pour l'indice applicable aux grands organismes. Ainsi, pour la première fois, ces organisations sont évaluées sur la base d'un indice global semblable à celui utilisé pour évaluer la performance des ministères. Tout comme les ministères, leur note globale est composée de trois volets :

- Volet I : Efficacité de l'État (valeur de 60 %);
- Volet II : Gestion des ressources de l'État (valeur de 30 %);
- Volet III : Gestion axée sur les résultats (valeur de 10 %).

Certains indicateurs ont une méthodologie qui diffère de celle des ministères et ont été adaptés aux réalités particulières des grands organismes.

¹ Il est à noter que les résultats pour 2022-2023 ont été ajustés selon la méthode proportionnelle pour la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Introduction

La présidente du Conseil du trésor est responsable de l'application de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) et, à ce titre, elle doit notamment déposer annuellement à l'Assemblée nationale un rapport concernant l'application de cette loi. Ce rapport est entre autres utilisé par la Commission de l'administration publique dans le cadre des auditions des sous-ministres et des dirigeantes et dirigeants d'organismes afin de discuter de leur gestion administrative.

Le premier chapitre de l'édition 2023-2024 de ce rapport présente un portrait de l'application générale des principales obligations et des bonnes pratiques de gestion axée sur les résultats pour l'ensemble des ministères et des organismes visés.

Le deuxième chapitre présente des données individuelles permettant d'apprécier la performance des organisations en fonction de certains indicateurs. Cette appréciation se fait en s'appuyant sur l'indice de performance de l'administration publique depuis le rapport 2019-2020.

Le troisième chapitre aborde un thème, différent chaque année, en lien avec la gestion axée sur les résultats et la performance. Pour la présente édition, le thème est la performance des organisations publiques en ce qui a trait à l'atteinte de résultats concrets pour la population, notamment en matière de planification stratégique et de prestation de services.

Méthodologie et organisations visées

Les données présentées dans le chapitre 1 visent 65 ministères et organismes, comparativement à 62 en 2022-2023². Le ministère de la Langue française et le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, créés durant l'année 2022, font maintenant partie de l'exercice. De plus, le Protecteur national de l'élève, créé en juin 2022, s'ajoute aux organismes. Cet élément est à prendre en considération lors de l'appréciation des écarts par rapport à l'exercice précédent.

Les résultats proviennent des bases de données du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, ainsi que des réponses au questionnaire concernant l'application de la Loi sur l'administration publique rempli par les organisations visées. Notons que les réponses devaient être approuvées par la ou le sous-ministre ou la dirigeante ou le dirigeant d'organisme, et que les organisations étaient invitées à faire valider les réponses par leur direction d'audit interne. Les questions visent à apprécier le degré d'application des principales obligations et des bonnes pratiques prévues par la Loi sur l'administration publique. En outre, le nombre de répondants peut varier selon la nature des questions (par exemple, ce ne sont pas toutes les organisations qui offrent des services directement à la population).

Le chapitre 2 présente les résultats de l'indice de performance de l'administration publique mis au point par le Secrétariat du Conseil du trésor en 2018-2019. Pour l'édition actuelle, l'indice applicable aux ministères est semblable à celui de la précédente édition. Certains indicateurs ont été modifiés, et le détail de ces changements est présenté dans la section 2.1.1. Pour les grands organismes³, l'appréciation de leur performance a évolué comparativement à la précédente édition. Ces derniers sont évalués sur la même base que les ministères pour le volet I mais, pour les volets II et III, ils sont dorénavant évalués à l'aide de plusieurs indicateurs. Autant pour les ministères que pour les grands organismes, un recueil des fiches indicateurs de l'indice de performance de l'administration publique, mis à jour annuellement par le Secrétariat du Conseil du trésor, présente les détails méthodologiques de l'indice⁴.

Enfin, il est important de noter que les indicateurs ainsi que le contenu du questionnaire annuel sont évolutifs. Ainsi, les changements apportés ne permettent pas toujours une comparaison parfaite des résultats avec ceux de l'année précédente. Par ailleurs, afin d'alléger le texte, les pourcentages ont, sauf exception, été arrondis au nombre entier. Ainsi, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

² L'annexe I de ce rapport présente la liste des organisations visées.

³ Régie de l'assurance maladie du Québec, Retraite Québec et Société de l'assurance automobile du Québec.

⁴ Il est possible de consulter ces documents à l'adresse suivante : <https://performance.gouv.qc.ca/methodologie>.

Chapitre 1 : L'application de la Loi sur l'administration publique

L'article 1 de la Loi sur l'administration publique affirme la priorité accordée par l'Administration gouvernementale à la qualité des services aux citoyens dans l'élaboration et l'application des règles d'administration publique.

Elle reconnaît le rôle des parlementaires à l'égard de l'action gouvernementale et leur contribution à l'amélioration des services aux citoyens en favorisant l'imputabilité de l'Administration gouvernementale devant l'Assemblée nationale.

L'objectif principal de la Loi sur l'administration publique est de placer la qualité des services offerts à la population au centre des préoccupations des ministères et des organismes. Dans ce contexte, la Loi instaure un cadre de gestion axée sur les résultats et la transparence.

Ce cadre de gestion gouvernementale, mentionné à l'article 2 de la Loi sur l'administration publique, concourt plus particulièrement à :

- ☑ la prise en compte, dans les choix de gestion, des attentes exprimées par les citoyens en fonction des ressources disponibles;
- ☑ l'atteinte de résultats en fonction d'objectifs préalablement établis;
- ☑ une plus grande flexibilité, pour les ministères et les organismes, par l'adaptation des règles de gestion à leur situation;
- ☑ la reconnaissance du rôle des sous-ministres et des dirigeants d'organismes dans l'exercice des contrôles relatifs à la gestion axée sur les résultats;
- ☑ une reddition de comptes qui porte sur la performance dans l'atteinte des résultats;
- ☑ une utilisation optimale des ressources de l'Administration gouvernementale;
- ☑ l'accès, par l'Assemblée nationale, à une information pertinente sur les activités de l'Administration gouvernementale.

Afin d'atteindre les objectifs du cadre de gestion axée sur les résultats, les ministères et les organismes doivent également s'assurer de respecter certaines obligations et d'intégrer de bonnes pratiques de gestion. Le présent chapitre fait état des résultats des ministères et des organismes visés à l'égard de ces éléments.

1.1 Principes fondamentaux de la Loi sur l'administration publique

Sur les 65 organisations visées par le présent rapport, 53 (21 ministères et 32 organismes) ont offert des services directs aux citoyennes et citoyens et aux entreprises en 2023-2024⁵.

Conformément à la Loi sur l'administration publique, ces organisations doivent souscrire au premier principe de la Loi, soit celui de s'assurer d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens. Dans cette perspective, ces organisations doivent notamment prendre en compte les attentes exprimées par la population et réaliser le suivi de la satisfaction à l'égard des services rendus.

1.1.1 Qualité des services à la population

Les résultats visant la qualité des services pour les 53 organisations ayant offert des services directs aux citoyennes et citoyens et aux entreprises en 2023-2024 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 1 – Résultats visant la qualité des services à la population

Élément visant la qualité des services à la population	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont mené des activités de mesure de la qualité des services rendus à la population	20/21 95 %	28/32 88 %	91 %	94 %	-3
Organisations qui ont mené des activités afin de développer, chez les membres de leur personnel, le souci d'offrir des services de qualité	21/21 100 %	32/32 100 %	100 %	96 %	+4
Organisations qui ont mené des travaux afin d'obtenir des informations sur le coût de revient	14/21 67 %	18/32 56 %	60 %	63 %	-3

⁵ L'écart avec l'exercice précédent n'est pas présenté puisque le bassin d'organisations considérées pour ce rapport fluctue en fonction de la création ou de l'abolition de ministères ou d'organismes.

1.1.2 Prise en compte des attentes des citoyens

L'article 7 de la Loi sur l'administration publique prévoit qu'un ministère ou un organisme qui fournit directement des services aux citoyens et aux entreprises doit :

- ☑ s'assurer de connaître les attentes des citoyens;
- ☑ simplifier le plus possible les règles et les procédures qui régissent la prestation de services;
- ☑ développer chez ses employés le souci de dispenser des services de qualité et les associer à l'atteinte des résultats fixés.

Les résultats visant la prise en compte des attentes de la population pour les 53 organisations ayant offert des services directs aux citoyennes et citoyens et aux entreprises sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 – Résultats visant la prise en compte des attentes de la population

Élément visant la prise en compte des attentes de la population	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont mené des activités pour connaître les attentes de la population	19/21 90 %	28/32 88 %	89 %	90 %	-1

1.1.3 Satisfaction de la population quant aux services rendus

Les résultats visant la satisfaction de la population pour les 53 organisations ayant offert des services directs aux citoyennes et citoyens et aux entreprises sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3 – Résultats visant la satisfaction de la population quant aux services rendus

Élément visant la satisfaction de la population quant aux services rendus	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont mené des activités pour mesurer la satisfaction de la population	20/21 95 %	27/32 84 %	89 %	92 %	-3
Organisations qui ont simplifié des règles ou des procédures régissant la prestation de services	20/21 95 %	26/32 81 %	87 %	84 %	+3

1.2 Obligations prévues à la Loi sur l'administration publique

Afin d'assurer la mise en œuvre du cadre de gestion axée sur les résultats, la Loi sur l'administration publique prévoit un certain nombre d'obligations devant être respectées par les ministères et les organismes, dont la production d'une déclaration de services aux citoyennes et citoyens (si des services directs à la population sont offerts), d'un plan stratégique pluriannuel et d'un rapport annuel de gestion.

1.2.1 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique, un ministère ou un organisme qui fournit directement des services aux citoyens et aux entreprises rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services. La déclaration porte notamment sur la diligence avec laquelle les services devraient être rendus et fournit une information claire sur leur nature et leur accessibilité.

Les résultats visant la déclaration de services aux citoyennes et citoyens pour les 53 organisations ayant offert des services directs aux citoyennes et citoyens et aux entreprises en 2023-2024 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 4 – Résultats visant la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Élément visant la déclaration de services aux citoyens	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont rendu publique une déclaration de services aux citoyennes et citoyens	21/21 100 %	32/32 100 %	100 %	100 %	–

1.2.2 Plan stratégique

L'article 8 de la Loi sur l'administration publique prévoit que chaque ministère et organisme doit établir un plan stratégique couvrant une période de plus d'une année. L'article 9 énumère les composantes que ce plan doit contenir, notamment des indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats. Outre les composantes prévues par la Loi, le plan doit comprendre tout autre élément déterminé par le Conseil du trésor. L'article 11 prévoit que chaque ministre dépose à l'Assemblée nationale le plan stratégique de son ministère et celui de tout organisme relevant de sa responsabilité.

Les résultats visant les plans stratégiques sont présentés dans le tableau suivant pour les organisations visées en 2023-2024.

Tableau 5 – Résultats visant les plans stratégiques

Élément visant les plans stratégiques	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui disposaient d'un plan stratégique à jour couvrant plus d'une année	23/23 100 %	39/42 93 %	95 %	94 %	+1

1.2.3 Rapport annuel de gestion

Le rapport annuel de gestion est le principal outil de responsabilisation et de transparence des organisations publiques.

L'article 24 de la Loi sur l'administration publique prévoit qu'un ministère ou un organisme doit préparer un rapport annuel de gestion. Conformément à l'article 26 de la Loi, chaque ministre dépose à l'Assemblée nationale le rapport annuel de gestion de son ministère ainsi que celui des organismes et des unités administratives relevant de sa responsabilité dans les 4 mois de la fin de leur année financière ou, si l'Assemblée ne siège pas, dans les 15 jours de la reprise des travaux.

Les résultats visant le dépôt du rapport annuel de gestion sont présentés dans le tableau suivant en date du 17 janvier 2025. En raison du délai accordé par sa loi constitutive pour le dépôt de son rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale, la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial est exclue du bassin d'organisations considérées.

Tableau 6 – Résultats visant le dépôt du rapport annuel de gestion

Élément visant le dépôt du rapport annuel de gestion	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont déposé leur rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale pour l'exercice financier visé	23/23 100 %	40/41 98 %	98 %	100 %	-2

1.3 Bonnes pratiques en gestion axée sur les résultats

Les ministères et les organismes sont appelés à mettre en place des fonctions de soutien à la gestion axée sur les résultats, comme l'évaluation de programme, l'audit interne et la gestion intégrée des risques. Les organisations sont également encouragées à mettre en place des plans d'action organisationnels, des outils de suivi des résultats et des mécanismes de mobilisation et de développement du personnel.

1.3.1 Fonctions de soutien à la gestion axée sur les résultats

Les fonctions de soutien contribuent à la performance des organisations et à une utilisation optimale des ressources de l'État.

Évaluation de programme

L'évaluation de programme est une démarche systématique de collecte et d'analyse de données et de renseignements sur les programmes afin de les améliorer ou de poser un jugement sur leur valeur et, ainsi, d'éclairer la prise de décision. Elle comprend notamment les travaux portant sur les besoins ou les moyens d'intervention, ou encore sur l'implantation ou la mise en œuvre des programmes. Elle comprend aussi les travaux visant à faire état des résultats des programmes et ceux permettant d'en apprécier, entre autres critères, la pertinence, l'efficacité ou l'efficience.

Au total, 38 organisations sont assujetties aux exigences de la Directive sur l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes⁶. Les résultats pour ces organisations, soit 23 ministères et 15 organismes, sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 7 – Résultats visant les organisations assujetties à la Directive sur l'évaluation de programmes dans les ministères et les organismes

Élément visé en évaluation de programme	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont respecté l'obligation relative au plan pluriannuel d'évaluation ⁷	S. O.	S. O.	S. O.	94 %	S. O.
Organisations qui ont réalisé des activités en évaluation de programme au cours des deux dernières années ⁸	20/22 91 %	11/15 73 %	84 %	94 %	-10
Organisations qui disposaient d'une politique encadrant l'évaluation de programme	23/23 100 %	8/15 53 %	82 %	78 %	+4
Organisations qui disposaient d'un mécanisme formel de suivi des recommandations formulées à l'issue des travaux d'évaluation	23/23 100 %	9/15 60 %	84 %	81 %	+3

⁶ Décret 1179-2023, 19 juillet 2023.

⁷ La Directive sur l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes a été mise à jour en juillet 2023. La date d'échéance de transmission du plan pluriannuel d'évaluation (PPE) a été modifiée du 31 octobre de chaque année au 30 juin. Par conséquent, comme les organisations n'avaient pas à déposer de PPE pour l'année 2023-2024, la mention sans objet (S. O.) est attribuée.

⁸ Cet élément a été modifié afin de présenter un portrait plus représentatif des activités en évaluation : puisque les livrables peuvent prendre plus d'une année à produire, les travaux réalisés au cours des deux dernières années sont maintenant pris en compte. Le ministère de la Langue française est exclu pour cet élément étant donné qu'il avait moins de deux ans d'existence à la fin de la période couverte par ce rapport.

Audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

L'audit interne est encadré par la Directive sur l'audit interne dans les ministères et les organismes⁹. Les résultats pour les 37 organisations assujetties visées par ce rapport, soit 23 ministères et 14 organismes, sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 8 – Résultats pour les organisations assujetties à la Directive sur l'audit interne dans les ministères et les organismes

Élément visé en audit interne	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont réalisé des travaux d'audit interne	23/23 100 %	12/14 86 %	95 %	89 %	+6
Organisations qui ont réalisé des travaux d'audit de performance	21/23 91 %	6/14 43 %	73 %	69 %	+4
Organisations qui disposaient d'un cadre de gestion en audit interne	21/23 91 %	13/14 93 %	92 %	94 %	-2
Organisations qui disposaient d'un plan pluriannuel	21/23 91 %	9/14 64 %	81 %	89 %	-8
Organisations qui avaient des responsables de la fonction d'audit interne relevant directement de la ou du sous-ministre ou de la dirigeante ou du dirigeant d'organisme	23/23 100 %	11/14 79 %	92 %	94 %	-2
Organisations qui avaient mis en place un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	23/23 100 %	12/14 86 %	95 %	91 %	+4

⁹ Décret 63-2021, 27 janvier 2021.

Gestion intégrée des risques

La gestion intégrée des risques est une approche systématique et proactive appliquée à l'ensemble d'une organisation qui consiste en la réalisation d'activités coordonnées dans le but de diriger cette dernière en tenant compte des risques. Elle permet notamment d'accroître la probabilité pour une organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques, de parfaire sa gouvernance et d'améliorer son efficacité et son efficience opérationnelles.

Les résultats 2023-2024 visant la gestion intégrée des risques pour les 65 organisations visées par ce rapport sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 9 – Résultats visant la gestion intégrée des risques

Élément visé en gestion intégrée des risques	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui avaient une politique de gestion intégrée des risques en vigueur	23/23 100 %	25/42 60 %	74 %	74 %	-
Organisations qui avaient un comité de gestion intégrée des risques en place	22/23 96 %	22/42 52 %	68 %	60 %	+8
Organisations qui ont réalisé une analyse du contexte interne et externe	23/23 100 %	20/42 48 %	66 %	53 %	+13
Organisations qui ont identifié et analysé leurs risques	22/23 96 %	23/42 55 %	69 %	65 %	+4
Organisations qui ont procédé au traitement de leurs risques	20/23 87 %	23/42 55 %	66 %	61 %	+5
Organisations qui ont élaboré un profil de risques	22/23 96 %	19/42 45 %	63 %	53 %	+10
Organisation qui ont fait un suivi de leurs risques	18/23 78 %	21/42 50 %	60 %	55 %	+5

1.3.2 Plan d'action organisationnel et outils de suivi

L'utilisation d'un plan d'action organisationnel est une bonne pratique qui permet de planifier les différentes étapes et les actions intermédiaires à entreprendre pour atteindre les cibles du plan stratégique. L'implantation d'un outil de suivi, comme un tableau de bord interne avec une salle de pilotage, permet à l'organisation de constater le degré d'avancement des résultats du plan stratégique et d'apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires lorsque des écarts sont constatés par rapport aux cibles.

Les résultats visant le plan d'action organisationnel et les outils de suivi sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 10 – Résultats visant le plan d'action organisationnel

Élément visé pour le plan d'action organisationnel et les outils de suivi	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui disposaient d'un plan d'action organisationnel pour appuyer la mise en œuvre de leur plan stratégique	22/23 96 % ¹⁰	33/42 79 %	85 %	84 %	+1
Organisations qui disposaient d'un outil de suivi interne comme un tableau de bord	23/23 100 %	33/42 79 %	86 %	84 %	+2

1.3.3 Mobilisation et développement du personnel

La mobilisation du personnel, son développement et son association à l'atteinte des engagements prévus à la déclaration de services aux citoyennes et citoyens et au plan stratégique constituent des assises pour l'atteinte des résultats d'une organisation. Il en est de même pour la signification d'attentes et l'évaluation du rendement, qui doivent être arrimées à ces engagements.

Mobilisation

Les résultats visant la mobilisation du personnel en 2023-2024 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 11 – Résultats visant la mobilisation du personnel

Élément visant la mobilisation du personnel	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont procédé à un suivi de la mobilisation du personnel	23/23 100 %	32/42 76 %	85 %	85 %	–

¹⁰ Le ministère du Transport et de la Mobilité durable n'avait pas de plan d'action organisationnel pour appuyer la mise en œuvre de son plan stratégique, ce dernier étant en cours d'approbation à la fin de la période visée.

Gestion de la performance individuelle

Les résultats visant la gestion de la performance individuelle en 2023-2024 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 12 – Résultats visant la gestion de la performance individuelle

Élément visé pour la gestion de la performance individuelle	Résultat moyen des ministères (M)	Résultat moyen des organismes (O)	Résultat moyen Tous MO 2023-2024	Résultat moyen Tous MO 2022-2023	Écart
Proportion d'employées et employés ayant eu des attentes signifiées	84 %	76 %	79 %	67 %	+12
Proportion d'employées et employés ayant eu une évaluation de la performance	75 %	77 %	76 %	65 %	+11

Pour les organismes, les informations sont présentées à l'annexe II, tandis que, pour chacun des ministères, les informations détaillées sont présentées à l'annexe III.

Développement du personnel

La gestion du développement du personnel consiste à maintenir et à développer les compétences pour assurer la réalisation de la mission de l'organisation. Les résultats 2023-2024 sont présentés dans le tableau suivant pour les 65 organisations visées.

Tableau 13 – Résultats visant le développement du personnel

Élément visant le développement du personnel	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui disposaient d'un programme d'accueil et d'intégration en emploi	22/23 96 %	36/42 86 %	89 %	84 %	+5
Organisations qui disposaient d'un programme de développement des compétences	20/23 87 %	30/42 71 %	77 %	71 %	+6
Organisations qui disposaient d'un programme de soutien aux études	23/23 100 %	35/42 83 %	89 %	81 %	+8
Organisations qui disposaient d'un programme de développement de carrière	14/23 61 %	20/42 48 %	52 %	52 %	–

Développement de la relève

Les résultats visant les activités liées au développement de la relève sont présentés dans le tableau suivant pour les 65 organisations visées.

Tableau 14 – Résultats visant le développement de la relève

Élément visant le développement de la relève	Proportion ministères (M)	Proportion organismes (O)	Résultat global Tous MO 2023-2024	Résultat global Tous MO 2022-2023	Écart
Organisations qui ont mené des activités d'accompagnement personnalisées	18/23 78 %	30/42 71 %	74 %	69 %	+5
Organisations qui ont mis en place des mesures de repérage et de développement des personnes ayant un profil de compétences recherché et aspirant à un cheminement de carrière	17/23 74 %	20/42 48 %	57 %	50 %	+7
Organisations qui ont fait une recension des expertises, des fonctions et des postes jugés stratégiques pour la réalisation de la mission	5/23 22 %	17/42 40 %	34 %	24 %	+10

Chapitre 2 : La performance de l'administration publique

L'indice de performance de l'administration publique est un outil de transformation de l'État. Il vise notamment à permettre la comparaison des résultats des organisations publiques en disposant d'indicateurs communs. Il vise également à favoriser l'émulation en ce qui concerne les meilleures pratiques dans des domaines touchant l'ensemble des activités des organisations en identifiant celles qui sont les plus performantes.

Cet indice a été développé en s'appuyant sur la définition de la performance utilisée par le Secrétariat et sur les critères d'appréciation de la performance utilisés par la Commission de l'administration publique. L'indice se veut évolutif et, dans ce contexte, des indicateurs pourraient être ajoutés ou retirés en fonction de l'évolution du contexte et des priorités gouvernementales, ainsi qu'en fonction du niveau de maturité des organisations dans l'atteinte des résultats visés.

Finalement, l'indice de performance s'inscrit dans un écosystème de mesure et de suivi de la performance gouvernementale. Pensons notamment à l'indice de performance en développement durable, qui s'intéresse aux plans d'action de développement durable dont la mise en œuvre est assurée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. L'ensemble des informations relatives à cet indice est présenté à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/developpement-durable/indice-performance/>.

2.1 Présentation de l'indice de performance des ministères

La composition détaillée et la pondération de l'indice applicables aux ministères pour l'édition 2023-2024 sont présentées à la figure 1.

Plus précisément, l'indice prend en compte les résultats de la planification stratégique et de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens, qui reflètent la performance des ministères quant à l'atteinte des objectifs stratégiques. L'indice comprend également un volet sur la performance en matière de gestion des ressources confiées aux organisations. Finalement, un autre volet porte sur les pratiques en matière de gestion axée sur les résultats et sur la révision des programmes.

Figure 1 – Composition et pondération de l'indice de performance de l'administration publique pour les ministères

	Pondération
Note globale	100 %
Volet I – Efficacité de l'État	50 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	45 %
Taux de qualité des engagements envers la population	5 %
Volet II – Gestion des ressources de l'État	35 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	10 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	10 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	5 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	5 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles et de la transformation numérique	5 %
Volet III – Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	15 %
Taux de qualité en évaluation de programme	3,3 %
Taux de qualité en audit interne	3,3 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	3,3 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	5 %

2.1.1 Modifications apportées à l'indice pour la lecture 2023-2024

Certaines modifications pouvant affecter la comparaison des résultats ont été apportées à l'indice pour la lecture 2023-2024. La liste complète des changements est disponible dans le *Recueil des fiches indicateurs de l'indice de performance de l'administration publique* diffusé dans le Tableau de bord de la performance de l'administration publique à l'adresse suivante : <https://performance.gouv.qc.ca/methodologie>.

Indicateur 1.2 : Taux d'atteinte des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Modification de la méthode de calcul afin de reconnaître la proportion de l'atteinte de la cible prévue.

Indicateur 3.6 : Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel

Retrait de cet indicateur.

Indicateur 6 : Taux de qualité en gestion contractuelle

Évolution de l'indicateur afin de mettre l'accent sur les éléments fondamentaux de la Loi sur les contrats des organismes publics dont l'imputabilité des dirigeantes et dirigeants et l'arrimage au nouveau portrait personnalisé des activités contractuelles.

Indicateur 7: Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles et de la transformation numérique

Retrait des indicateurs 7.1, « Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en ressources informationnelles financées par le gouvernement du Québec » et 7.2, « Sécurité de l'information ».

Indicateur 9.2 : Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne

Retrait de cet indicateur.

Indicateur 11 : Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées

Remplacement des indicateurs 11.1, « Taux de qualité du plan triennal de révision des programmes », et 11.2, « Taux de réalisation du plan triennal de révision des programmes », par un indicateur composite visant la qualité des mesures de révision des programmes réalisées.

2.2 Présentation des résultats des ministères

La section suivante présente les résultats des ministères à l'indice de performance de l'administration publique. La présentation des résultats est articulée en fonction de la note globale et des trois volets qui la composent. En cas d'égalité dans les classements de cette section, le rang est déterminé en fonction des décimales des notes et du plus faible écart avec les résultats antérieurs si la note, en considérant les décimales, est identique. Sauf indication contraire dans les tableaux de résultats, tous les sous-indicateurs composant un indicateur ont la même valeur. Par ailleurs, les résultats individuels des ministères sont présentés à l'annexe III.

À noter que les résultats de l'année 2022-2023 peuvent différer de ceux présents dans la précédente édition du rapport. Rappelons que le ministère de la Langue française et le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, créés durant l'année 2022, font partie de l'exercice 2023-2024, mais qu'ils étaient absents pour l'exercice 2022-2023. Ainsi, aucune comparaison de leur note n'est possible. De plus, en raison du changement à la méthode de calcul concernant les résultats obtenus en matière de déclaration de services aux citoyennes et citoyens, les résultats pour la note globale et le volet I ont été ajustés.

Les organisations qui s'illustrent par une performance excellente pour chacun des indicateurs de l'indice sont présentées à l'annexe IV du présent rapport. L'objectif de cette annexe est de valoriser l'excellence tout en favorisant le partage d'expertise à l'échelle gouvernementale.

2.2.1 Note globale

Le tableau 15 qui suit présente le classement des ministères établi en fonction de la note globale obtenue à l'indice de performance. Cette note, qui est composée des volets Efficacité de l'État (valeur de 50 %), Gestion des ressources de l'État (valeur de 35 %) et Gestion axée sur les résultats et révision des programmes (valeur de 15 %).

Tableau 15 – Classement des ministères en fonction de leur note globale à l'indice de performance

Rang ¹¹	Ministère	2022-2023 ¹²	2023-2024	Écart
1	Conseil exécutif	93 %	97 %	+4
2	Économie, Innovation et Énergie	82 %	95 %	+13
3	Travail	87 %	95 %	+8
4	Tourisme	94 %	93 %	-1
5	Affaires municipales et Habitation	84 %	93 %	+9
6	Relations internationales et Francophonie	87 %	92 %	+5
7	Secrétariat du Conseil du trésor	89 %	92 %	+3
8	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	81 %	92 %	+11
9	Famille	85 %	91 %	+6
10	Immigration, Francisation et Intégration	84 %	90 %	+6
11	Langue française	S. O.	88 %	S. O.
12	Finances	87 %	88 %	+1
13	Justice	83 %	86 %	+3
14	Ressources naturelles et Forêts	80 %	86 %	+6
15	Sécurité publique	80 %	83 %	+3
16	Culture et Communications	89 %	82 %	-7
17	Cybersécurité et Numérique	S. O.	79 %	S. O.
18	Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	81 %	79 %	-2
19	Transports et Mobilité durable	90 %	79 %	-11
20	Emploi et Solidarité sociale	87 %	78 %	-9
21	Enseignement supérieur	56 %	74 %	+18
22	Santé et Services sociaux	67 %	73 %	+6
23	Éducation	65 %	64 %	-1
Moyenne des ministères		82 %	86 %	+4

Légende :

Faible (59 % et -)

À améliorer (60 % à 74 %)

Bon (75 % à 89 %)

Excellent (90 % à 100 %)

¹¹ Le rang dans le classement est déterminé en fonction de la note incluant les décimales et, en cas d'égalité, du plus faible écart avec la note de l'année antérieure.

¹² Comparativement à la précédente édition du rapport, le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul pour l'indicateur 1.2 qui porte sur le taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

Comme il est possible de le constater dans le tableau 15, la note globale moyenne des ministères est de 86 % pour 2023-2024 comparativement à 82 % en 2022-2023, soit une hausse de 4 points de pourcentage. Sur le plan individuel, 10 ministères sur 23 obtiennent une note égale ou supérieure à 90 % et 10 obtiennent une note entre 75 % et 89 %.

2.2.2 Volet I – Efficacité de l'État

Le tableau 16 présente le classement des ministères établi en fonction de la note obtenue pour le volet I de l'indice de performance, composé du taux de réalisation des engagements envers la population et du taux de qualité des engagements envers la population.

Tableau 16 – Classement des ministères pour le volet I de l'indice de performance

Rang ¹³	Ministère	2022-2023 ¹⁴	2023-2024	Écart
1	Conseil exécutif	95 %	100 %	+5
2	Travail	84 %	100 %	+16
3	Relations internationales et Francophonie	99 %	99 %	–
4	Famille	84 %	98 %	+14
5	Économie, Innovation et Énergie	74 %	94 %	+20
6	Immigration, Francisation et Intégration	76 %	93 %	+17
7	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	82 %	93 %	+11
8	Tourisme	91 %	90 %	-1
9	Justice	79 %	88 %	+9
10	Secrétariat du Conseil du trésor	85 %	88 %	+3
11	Affaires municipales et Habitation	77 %	87 %	+10
12	Langue française	S. O.	84 %	S. O.
13	Sécurité publique	91 %	84 %	-7
14	Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	75 %	82 %	+7
15	Cybersécurité et Numérique	S. O.	80 %	S. O.
16	Finances	90 %	79 %	-11
17	Ressources naturelles et Forêts	72 %	78 %	+6
18	Emploi et Solidarité sociale	85 %	77 %	-8
19	Culture et Communications	91 %	75 %	-16
20	Enseignement supérieur	36 %	72 %	+36
21	Transports et Mobilité durable	87 %	70 %	-17
22	Santé et Services sociaux	51 %	60 %	+9
23	Éducation	56 %	55 %	-1
Moyenne des ministères		79 %	84 %	+5

Légende :

Faible (59 % et -)

À améliorer (60 % à 74 %)

Bon (75 % à 89 %)

Excellent (90 % à 100 %)

¹³ Le rang dans le classement est déterminé en fonction de la note incluant les décimales et, en cas d'égalité, du plus faible écart avec la note de l'année antérieure.

¹⁴ Comparativement à la précédente édition du rapport, le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul pour l'indicateur 1.2, qui porte sur le taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens.

Comme il est possible de le constater dans le tableau 16, la note moyenne des ministères pour le volet Efficacité de l'État est de 84 % pour 2023-2024 comparativement à 79 % en 2022-2023, soit une augmentation de 5 points de pourcentage. Sur le plan individuel, 8 ministères sur 23 obtiennent une note égale ou supérieure à 90 %, dont 2 atteignent la note parfaite de 100 %. Enfin, 11 obtiennent une note entre 75 % et 89 %.

Constats relatifs au taux de réalisation des engagements envers la population

Tableau 17 – Résultats des ministères pour le taux de réalisation des engagements envers la population

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de réalisation des engagements envers la population¹⁵	77 %	83%	+6
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	75 %	81 %	+6
Taux d'atteinte des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens ¹⁶	93 %	95 %	+2

Légende : Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 17, le taux de réalisation des engagements envers la population est de 83 % pour 2023-2024 comparativement à 77 % en 2022-2023, soit une hausse de 6 points de pourcentage.

Constats relatifs au taux de qualité des engagements envers la population

Tableau 18 – Résultats des ministères pour le taux de qualité des engagements envers la population

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de qualité des engagements envers la population¹⁷	94 %	94 %	–
Taux de qualité du plan stratégique	93 %	93 %	–
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	96 %	100 %	+4

Légende : Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 18, le taux de qualité des engagements envers la population pour 2023-2024 est le même que pour 2022-2023, soit 94 %.

¹⁵ Le taux de réalisation des engagements envers la population est composé à 89 % de la proportion des résultats obtenus en planification stratégique et à 11 % du taux d'atteinte des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens. Comme mentionné à la section 2.2, cette information est indiquée uniquement pour les indicateurs dont la pondération n'est pas la même pour l'ensemble des sous-indicateurs.

¹⁶ Comparativement à la précédente édition du rapport, le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

¹⁷ Le taux de qualité des engagements envers la population est composé à 80 % du taux de qualité du plan stratégique et à 20 % du taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens. Comme mentionné à la section 2.2, cette information est indiquée uniquement pour les indicateurs dont la pondération n'est pas la même pour l'ensemble des sous-indicateurs.

2.2.3 Volet II – Gestion des ressources de l'État

Le tableau 19 qui suit présente le classement des ministères établi en fonction de la note obtenue pour le volet II de l'indice de performance, composé du taux de qualité de la gestion des ressources humaines, du taux de qualité de la gestion des ressources financières, du taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures, du taux de qualité en gestion contractuelle, et du taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles et de la transformation numérique.

Tableau 19 – Classement des ministères pour le volet II de l'indice de performance

Rang ¹⁸	Ministère	2022-2023	2023-2024	Écart
1	Affaires municipales et Habitation	92 %	97 %	+5
2	Finances	87 %	97 %	+10
3	Secrétariat du Conseil du trésor	91 %	94 %	+3
4	Économie, Innovation et Énergie	87 %	94 %	+7
5	Tourisme	96 %	93 %	-3
6	Langue française	S. O.	92 %	S. O.
7	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	84 %	91 %	+7
8	Culture et Communications	87 %	91 %	+4
9	Ressources naturelles et Forêts	85 %	91 %	+6
10	Conseil exécutif	88 %	91 %	+3
11	Travail	89 %	90 %	+1
12	Transports et Mobilité durable	90 %	85 %	-5
13	Santé et Services sociaux	84 %	83 %	-1
14	Relations internationales et Francophonie	63 %	82 %	+19
15	Immigration, Francisation et Intégration	89 %	81 %	-8
16	Famille	86 %	79 %	-7
17	Justice	82 %	78 %	-4
18	Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	84 %	78 %	-6
19	Sécurité publique	55 %	78 %	+23
20	Cybersécurité et Numérique	S. O.	73 %	S. O.
21	Emploi et Solidarité sociale	86 %	70 %	-16
22	Enseignement supérieur	65 %	67 %	+2
23	Éducation	68 %	64 %	-4
Moyenne des ministères		83 %	84 %	+1

Légende :

Faible (59 % et -)

À améliorer (60 % à 74 %)

Bon (75 % à 89 %)

Excellent (90 % à 100 %)

¹⁸ Le rang dans le classement est déterminé en fonction de la note incluant les décimales et, en cas d'égalité, du plus faible écart avec la note de l'année antérieure.

Comme il est possible de le constater dans le tableau 19, la note moyenne des ministères pour le volet Gestion des ressources de l'État est de 84 % pour 2023-2024 comparativement à 83 % en 2022-2023, soit une hausse d'un point de pourcentage. Sur le plan individuel, 11 ministères sur 23 obtiennent une note égale ou supérieure à 90 % et 8 obtiennent une note entre 75 % et 89 %.

Constats relatifs au taux de qualité de la gestion des ressources humaines

Tableau 20 – Résultats des ministères pour le taux de qualité de la gestion des ressources humaines

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	82 %	84 %	+2
Taux d'assiduité ajusté du personnel	87 %	87 %	–
Taux de rétention ajusté du personnel	76 %	80 %	+4
Proportion de la masse salariale investie en formation	76 %	79 %	+3
Taux d'employées et employés ayant reçu des attentes	72 %	84 %	+12
Taux d'employées et employés dont la performance a été évaluée	67 %	75 %	+8
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel	100 %	S.O.	S.O.
Taux d'atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles pour l'ensemble du personnel régulier	91 %	93 %	+2
Taux d'atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	89 %	90 %	+1

Légende :

Faible (59 % et -)

À améliorer (60 % à 74 %)

Bon (75 % à 89 %)

Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 20, le taux de qualité de la gestion des ressources humaines est de 84 % pour 2023-2024 comparativement à 82 % en 2022-2023, soit une hausse de 2 points de pourcentage.

Constats relatifs au taux de qualité de la gestion des ressources financières

Tableau 21 – Résultats des ministères pour le taux de qualité de la gestion des ressources financières

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de qualité de la gestion des ressources financières¹⁹	82 %	77 %	-5
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	80 %	71 %	-9
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	87 %	98 %	+11

Légende :

Faible (59 % et -)

À améliorer (60 % à 74 %)

Bon (75 % à 89 %)

Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 21, le taux de qualité de la gestion des ressources financières est de 77 % pour 2023-2024 comparativement à 82 % en 2022-2023, soit une baisse de 5 points de pourcentage.

¹⁹ Le taux de qualité de la gestion des ressources financières est composé à 75 % du taux de respect des cibles d'heures rémunérées et à 25 % du taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire. Comme mentionné à la section 2.2, cette information est indiquée uniquement pour les indicateurs dont la pondération n'est pas la même pour l'ensemble des sous-indicateurs.

Constats relatifs au taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures

Tableau 22 – Résultats des ministères pour le taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures ²⁰	78 %	89 %	+11
Légende :	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)
			Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 22, le taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures est de 89 % pour 2023-2024, comparativement à 78 % en 2022-2023, soit une hausse de 11 points de pourcentage.

Constats relatifs au taux de conformité des organismes publics visés au cadre normatif en gestion contractuelle

Tableau 23 – Résultats des ministères pour le taux de qualité en gestion contractuelle

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de qualité en gestion contractuelle	95 %	94 %	-1
Portrait personnalisé des activités contractuelles	95 %	94 %	-1
Légende :	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)
			Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 23, le taux de conformité des organismes publics visés au cadre normatif en gestion contractuelle est de 94 % pour 2023-2024 comparativement à 95 % en 2022-2023, soit une baisse de 1 point de pourcentage.

²⁰ Le résultat pour 2023-2024 est basé sur le taux de réalisation pour 2022-2023, car les résultats pour l'année en cours n'étaient pas disponibles au moment de réaliser les analyses de l'indice de performance.

Constats relatifs au taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles et de la transformation numérique

Tableau 24 – Résultats des ministères pour le taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles et de la transformation numérique

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	78 %	85 %	+7
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec	77 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information	74 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	82 %	85 %	+3

Légende :

Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
--------------------	---------------------------	-------------------	--------------------------

Comme il est possible de le constater dans le tableau 24, le taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles et de la transformation numérique est de 85 % pour 2023-2024 comparativement à 78 % en 2022-2023, soit une hausse de 7 points de pourcentage. En raison des changements apportés à la composition de l'indice, le résultat 2023-2024 est basé uniquement sur la transformation numérique.

2.2.4 Volet III – Gestion axée sur les résultats et révision des programmes

Le tableau 25 qui suit présente le classement des ministères établi en fonction de la note obtenue pour le volet III de l'indice de performance, composé du taux de qualité en évaluation de programme, du taux de qualité en audit interne, du taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques et de la révision des programmes.

Tableau 25 – Classement des ministères pour le volet III de l'indice de performance

Rang ²¹	Ministère	2022-2023	2023-2024	Écart
1	Tourisme	100 %	100 %	–
2	Conseil exécutif	99 %	100 %	+1
3	Secrétariat du Conseil du trésor	98 %	100 %	+2
4	Immigration, Francisation et Intégration	98 %	100 %	+2
5	Ressources naturelles et Forêts	96 %	100 %	+4
6	Famille	87 %	100 %	+13
7	Affaires municipales et Habitation	90 %	99 %	+9
8	Emploi et Solidarité sociale	96 %	99 %	+3
9	Finances	75 %	99 %	+24
10	Justice	99 %	98 %	-1
11	Économie, Innovation et Énergie	99 %	97 %	-2
12	Enseignement supérieur	99 %	97 %	-2
13	Transports et Mobilité durable	100 %	96 %	-4
14	Éducation	91 %	96 %	+5
15	Sécurité publique	99 %	96 %	-3
16	Langue française	S. O.	94 %	S. O.
17	Relations internationales et Francophonie	100 %	91 %	-9
18	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	75 %	90 %	+15
19	Cybersécurité et Numérique	S. O.	90 %	S. O.
20	Santé et Services sociaux	79 %	89 %	+10
21	Travail	97 %	88 %	-9
22	Culture et Communications	86 %	83 %	-3
23	Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	90 %	72 %	-18
Moyenne des ministères		93 %	95 %	+2

Légende : Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 25, la note moyenne des ministères pour le volet Gestion axée sur les résultats et révision des programmes est de 95 % pour 2023-2024 comparativement à 93 % pour 2022-2023, soit une hausse de 2 points de pourcentage. Sur le plan individuel, 19 ministères sur 23 obtiennent une note égale ou supérieure à 90 %.

²¹ Le rang dans le classement est déterminé en fonction de la note incluant les décimales et, en cas d'égalité, du plus faible écart avec la note de l'année antérieure.

Constats relatifs à l'évaluation de programme

Tableau 26 – Résultats des ministères pour le taux de qualité en évaluation de programme

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de qualité en évaluation de programme	98 %	98 %	–
Taux de respect des échéanciers fixés par le Conseil du trésor	100 %	91 %	-9
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O. ²²	S.O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	87 %	98 %	+11
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	–
Légende :	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)
			Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 26, le taux de qualité en évaluation de programme est demeuré stable en 2023-2024, comparativement à 2022-2023, avec un résultat de 98 %.

Constats relatifs à l'audit interne

Tableau 27 – Résultats des ministères pour le taux de qualité en audit interne

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de qualité en audit interne	93 %	96 %	+3
Présence de travaux en audit de performance	86 %	91 %	+5
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne	80 %	S.O.	S.O.
Responsable de l'audit interne relevant directement de la ou du sous-ministre ou de la dirigeante ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	–
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	91 %	-9
Présence d'un comité d'audit interne composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	–
Légende :	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)
			Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 27, le taux de qualité en audit interne est de 96 % pour 2023-2024 comparativement à 93 % en 2022-2023, soit une hausse de 3 points de pourcentage.

²² La Directive sur l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes a été mise à jour en juillet 2023. La date d'échéance de transmission du plan pluriannuel d'évaluation (PPE) a été modifiée du 31 octobre de chaque année au 30 juin. Par conséquent, comme les organisations n'avaient pas à déposer de PPE pour l'année 2023-2024, la mention sans objet (S. O.) est attribuée.

Constats relatifs à la gestion intégrée des risques

Tableau 28 – Résultats des ministères pour le taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	80 %	93 %	+13

Légende :

Faible (59 % et -)

À améliorer (60 % à 74 %)

Bon (75 % à 89 %)

Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 28, le taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques est de 93 % pour 2023-2024 comparativement à 80 % en 2022-2023, soit une hausse de 13 points de pourcentage.

Constats relatifs à la révision des programmes

Tableau 29 – Résultats des ministères pour le taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées

	Moyenne 2022-2023	Moyenne 2023-2024	Écart
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	99 %	93 %	-6

Légende :

Faible (59 % et -)

À améliorer (60 % à 74 %)

Bon (75 % à 89 %)

Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 29, le résultat en révision des programmes est de 93 % pour 2023-2024 comparativement à 99 % en 2022-2023, soit une baisse de 6 points de pourcentage.

2.3 Présentation de l'indice de performance des organismes

Pour les grands organismes, l'appréciation de leur performance a évolué comparativement à la précédente édition. Ces derniers sont évalués sur la même base que les ministères pour le volet I mais, pour les volets II et III, ils sont dorénavant évalués à l'aide de plusieurs indicateurs semblables à ceux utilisés pour évaluer la performance des ministères. Certains indicateurs ont une méthodologie qui diffère de celle des ministères et ont été adaptés aux réalités particulières des grands organismes.

La composition détaillée et la pondération de l'indice applicables aux grands organismes pour l'édition 2023-2024 sont présentées à la figure 2.

Figure 2 – Composition et pondération de l'indice de performance de l'administration publique pour les grands organismes

Note globale	Pondération
	100 %
Volet I – Efficacité de l'État	60 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	55 %
Taux de qualité des engagements envers la population	5 %
Volet II – Gestion des ressources de l'État	30 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	10 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	10 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	5 %
Transformation numérique	5 %
Volet III – Gestion axée sur les résultats	10 %
Taux de qualité en audit interne	5 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	5 %

2.4 Présentation des résultats des organismes

Cinq grands organismes font l'objet d'un suivi de leur performance par le Secrétariat du Conseil du trésor. Les résultats de la Régie de l'assurance maladie du Québec, de Retraite Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec sont présentés dans ce rapport, car ceux-ci sont assujettis à la Loi sur l'administration publique. Cette section présente donc les résultats de ces trois grands organismes, et leurs résultats individuels sont présentés à l'annexe IV. L'organisme qui s'illustre par une performance excellente pour chacun des indicateurs de l'indice couverts dans cette section est nommé à l'annexe V du présent rapport.

Les résultats de deux autres grands organismes, Revenu Québec et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que les classements des cinq organismes sont présentés dans le tableau de bord de la performance de l'administration publique.

2.4.1 Note globale

Le tableau 30 qui suit présente le résultat des trois grands organismes établis en fonction de la note globale obtenue à l'indice de performance. Cette note est composée des volets Efficacité de l'État (valeur de 60 %), Gestion des ressources de l'État (valeur de 30 %) et Gestion axée sur les résultats (valeur de 10 %).

Tableau 30 – Résultats des organismes pour la note globale

Grand organisme	2023-2024
Régie de l'assurance maladie du Québec	95 %
Retraite Québec	89 %
Société de l'assurance automobile du Québec	49 %

Légende :

Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
--------------------	---------------------------	-------------------	--------------------------

2.4.2 Volet I – Efficacité de l'État

Le tableau 31 présente le résultat des organismes établi en fonction de la note obtenue pour le volet I de l'indice de performance, composé du taux de réalisation des engagements envers la population et du taux de qualité des engagements envers la population.

Tableau 31 – Résultats des organismes pour le volet I de l'indice de performance

Grand organisme	2023-2024
Régie de l'assurance maladie du Québec	99 %
Retraite Québec	88 %
Société de l'assurance automobile du Québec	30 %

Légende :

Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
--------------------	---------------------------	-------------------	--------------------------

Constats relatifs au taux de réalisation des engagements envers la population

Tableau 32 – Résultats des organismes pour le taux de réalisation des engagements envers la population

Moyenne 2023-2024	
Taux de réalisation des engagements envers la population ²³	70 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	70 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	72 %
Légende :	
Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)
Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 32, le taux de réalisation des engagements envers la population pour 2023-2024 est de 70 %.

Constats relatifs au taux de qualité des engagements envers la population

Tableau 33 – Résultats des organismes pour le taux de qualité des engagements envers la population

Moyenne 2023-2024	
Taux de qualité des engagements envers la population ²⁴	98 %
Taux de qualité du plan stratégique	97 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %
Légende :	
Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)
Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 33, le taux de qualité des engagements envers la population pour 2023-2024 est de 98 %.

²³ Le taux de qualité des engagements envers la population est composé à 80 % du taux de qualité du plan stratégique et à 20 % du taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens. Comme mentionné à la section 2.2, cette information est indiquée uniquement pour les indicateurs dont la pondération n'est pas la même pour l'ensemble des sous-indicateurs.

²⁴ Le taux de qualité des engagements envers la population est composé à 80 % du taux de qualité du plan stratégique et à 20 % du taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens. Comme mentionné à la section 2.2, cette information est indiquée uniquement pour les indicateurs dont la pondération n'est pas la même pour l'ensemble des sous-indicateurs.

2.4.3 Volet II – Gestion des ressources de l'État

Le tableau 34 présente le résultat des organismes établi en fonction de la note obtenue pour le volet II de l'indice de performance, composé du taux de qualité de la gestion des ressources humaines, du taux de qualité de la gestion des ressources financières, du taux de qualité en gestion contractuelle et de la transformation numérique.

Tableau 34 – Résultats des organismes pour le volet II de l'indice de performance

Grand organisme	2023-2024
Régie de l'assurance maladie du Québec	87 %
Retraite Québec	88 %
Société de l'assurance automobile du Québec	72 %

Légende : Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Constats relatifs au taux de qualité de la gestion des ressources humaines

Tableau 35 – Résultats des organismes pour le taux de qualité de la gestion des ressources humaines

Moyenne 2023-2024	
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	88 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	100 %
Taux d'employées et employés ayant reçu des attentes	86 %
Taux d'employées et employés dont la performance a été évaluée	88 %
Indice de mobilisation du personnel	67 %
Taux d'atteinte des cibles relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion	98 %

Légende : Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 35, le taux de qualité de la gestion des ressources humaines est de 88 % pour 2023-2024.

Constats relatifs au taux de qualité de la gestion des ressources financières

Tableau 36 – Résultats des organismes pour le taux de qualité de la gestion des ressources financières

Moyenne 2023-2024	
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	67 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	67 %
Taux de réalisation du budget de frais d'administration	67 %

Légende : Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 36, le taux de qualité de la gestion des ressources financières est de 67 % pour 2023-2024.

Constats relatifs au taux de qualité en gestion contractuelle

Tableau 37 – Résultats des organismes pour le taux de qualité en gestion contractuelle

Moyenne 2023-2024	
Taux de qualité en gestion contractuelle	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	94 %
Légende :	Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 37, le taux de qualité en gestion contractuelle est de 94 % pour 2023-2024.

Constats relatifs à la transformation numérique

Tableau 38 – Résultats des organismes pour la transformation numérique

Moyenne 2023-2024	
Transformation numérique	92 %
Légende :	Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 38, le résultat pour la transformation numérique des organismes est de 92 % en 2023-2024.

2.4.4 Volet III – Gestion axée sur les résultats

Le tableau 39 présente le classement des organismes établi en fonction de la note obtenue pour le volet III de l'indice de performance, composé du taux de qualité en audit interne et du taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques.

Tableau 39 – Résultats des organismes pour le volet III de l'indice de performance

Grand organisme	2023-2024
Régie de l'assurance maladie du Québec	90 %
Retraite Québec	100 %
Société de l'assurance automobile du Québec	90 %
Légende :	Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Constats relatifs au taux de qualité en audit interne

Tableau 40 – Résultats des organismes pour le taux de qualité en audit interne

	Moyenne 2023-2024
Taux de qualité en audit interne	87 %
Présence de travaux en audit de performance	33 %
Responsable de l'audit interne relevant directement de la ou du sous-ministre ou de la dirigeante ou du dirigeant d'organisme	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %
Présence d'un comité d'audit interne composé majoritairement de membres externes	100 %
Évaluation externe de la fonction au cours des cinq dernières années	100 %
Légende :	Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 40, le taux de qualité en audit interne est de 87 %.

Constats relatifs au taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques

Tableau 41 – Résultats des organismes pour le taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques

	Moyenne 2023-2024
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %
Légende :	Faible (59 % et -) À améliorer (60 % à 74 %) Bon (75 % à 89 %) Excellent (90 % à 100 %)

Comme il est possible de le constater dans le tableau 41, le taux de qualité de la gestion intégrée des risques est de 100 %.

Chapitre 3 : L'atteinte de résultats concrets pour la population, la raison d'être de l'administration publique

3.1 Introduction

La Loi sur l'administration publique place la réponse aux attentes de la population et la qualité des services au cœur des préoccupations des ministères et des organismes. Pour ce faire, la Loi instaure un cadre de gestion axée sur les résultats.

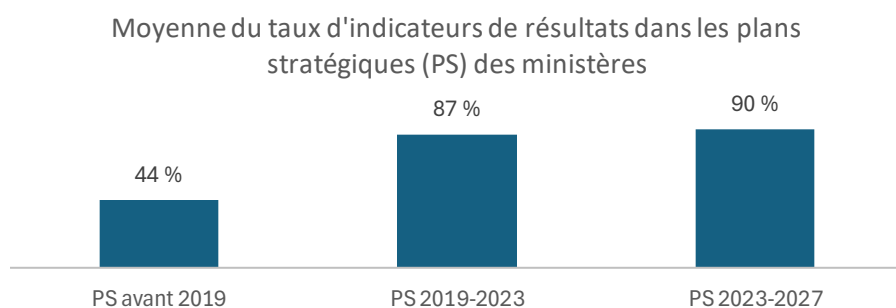
Ce cadre prévoit que les organisations publiques doivent être à l'écoute de la population et leur offrir des services qui répondent à leur besoin tout en assurant une gestion optimale des ressources. Une clé du succès de la gestion axée sur les résultats est l'obligation pour les organisations publiques d'atteindre des résultats en fonction d'objectifs préalablement établis.

3.2 Identification des résultats à atteindre

La Loi sur l'administration publique prévoit différents mécanismes par lesquels les organisations publiques s'engagent auprès de la population, notamment le plan stratégique et la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Pour enrichir ces exercices, les organisations publiques doivent interpeller les citoyennes et les citoyens afin de bien répondre à leurs préoccupations.

Les organisations publiques cimentent leurs engagements au moyen d'indicateurs et de cibles. Dans le cas du plan stratégique celui-ci est encadré par des [Orientations du Conseil du trésor](#) qui prévoient que chaque plan doit intégrer minimalement 75 % d'indicateurs de résultats ainsi que 70 % d'indicateurs ayant une cible pour chacune des années couvertes par le plan. L'adoption de ces Orientations a eu un effet structurant sur la qualité des plans stratégiques, notamment sur la proportion d'indicateurs de résultats contenue dans les plans stratégiques des ministères.

Figure 3 – Évolution du taux moyen d'indicateurs de résultats dans les plans stratégiques des ministères



La tendance observée depuis 2019 atteste d'un véritable changement de culture au sein des ministères. Ainsi, la très grande majorité des indicateurs sont maintenant des indicateurs de résultats, ce qui va bien au-delà du seuil minimal de 75 %. Les ministères s'engagent aussi davantage sur les extrants et sur les effets-impacts générés par leurs interventions sur la population. Cette approche permet de renforcer davantage l'attention des ministères sur l'atteinte de résultats concrets pour la population. La figure suivante vient positionner les indicateurs d'extrants et d'effets-impacts.

Figure 4 – Chaîne de résultats



Le tableau suivant présente des exemples d'indicateurs de résultats issus des planifications stratégiques 2023-2027 des ministères. Comme on peut le constater, ces indicateurs s'intéressent à des préoccupations légitimes de la population.

Tableau 42 – Exemples d’indicateurs de résultats provenant des plans stratégiques 2023-2027 des ministères

Ministères	Indicateurs
Ministère de la Justice	✓ Nombre de citoyens(nnes) ayant profité de services juridiques gratuits ou à coût modique auprès d’organismes soutenus par le Ministère
	✓ Taux de satisfaction des personnes victimes ayant reçu des services en matière d’accompagnement judiciaire du Réseau des centres d’aide aux victimes d’actes criminels
Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale	✓ Degré de satisfaction de la clientèle à l’égard de la simplicité des démarches pour obtenir les services
	✓ Proportion de la clientèle de l’assistance sociale ayant bénéficié d’une aide des services publics d’emploi et qui a occupé un emploi dans un délai de trois mois
Ministère de l’Éducation	✓ Nombre total de classes de maternelle 4 ans
	✓ Proportion d’élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l’épreuve obligatoire de lecture en français, langue d’enseignement, 4e année du primaire

Dans le même ordre d’idées, le Secrétariat a élaboré et diffusé un [gabarit de déclaration de services](#) ainsi qu’un [aide-mémoire](#) qui guident les organisations visées dans la préparation de leur déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. En s’appuyant sur ces balises, l’ensemble des ministères et des grands organismes a bonifié sa déclaration de services afin notamment d’en standardiser la forme et de se doter de cibles mesurables. Ces changements permettent à la population de constater annuellement le respect des engagements pris par les ministères et les grands organismes en matière de prestation de services. Le tableau suivant présente des exemples d’engagements des ministères.

Tableau 43 – Exemples d’engagements visant les services offerts à la population

Ministère	Engagement	Cible
Ministère de l’Éducation	Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne	95 %
Ministère de l’Enseignement supérieur	Répondre à une première demande d’aide financière aux études dans un délai maximal de 40 jours à partir de la date de réception de l’ensemble des documents requis	80 %
Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale	Lorsque vous effectuez une demande d’aide financière de dernier recours, une décision est rendue concernant votre demande dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de l’ensemble des documents requis	85 %

3.3 Mesurer les résultats

Après s’être engagés sur des cibles à atteindre, les ministères et les organismes sont tenus de mesurer les résultats véritablement obtenus. Selon le principe de transparence, un autre pilier de la Loi sur l’administration publique, ils doivent rendre publics leurs résultats par le biais de leur rapport annuel de gestion. Le cycle de gestion gouvernemental prévoit que les organisations publiques rendent compte annuellement de leurs résultats, toutefois la plupart des organisations réalisent des suivis en cours d’année, par exemple au moyen de tableaux de bord, afin d’apporter les ajustements nécessaires à leurs opérations dans l’objectif d’atteindre les engagements qu’elles ont pris envers la population.

Le Secrétariat du Conseil du trésor publie un gabarit comprenant des instructions pour l’élaboration du rapport annuel de gestion. Ce document, révisé annuellement, permet de standardiser la présentation des résultats obtenus par les organisations publiques afin que la population et les parlementaires puissent constater facilement si les engagements pris ont été tenus.

Le Secrétariat du Conseil du trésor procède également à une analyse de l’atteinte des cibles du plan stratégique et des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens de chacun des ministères et des grands organismes.

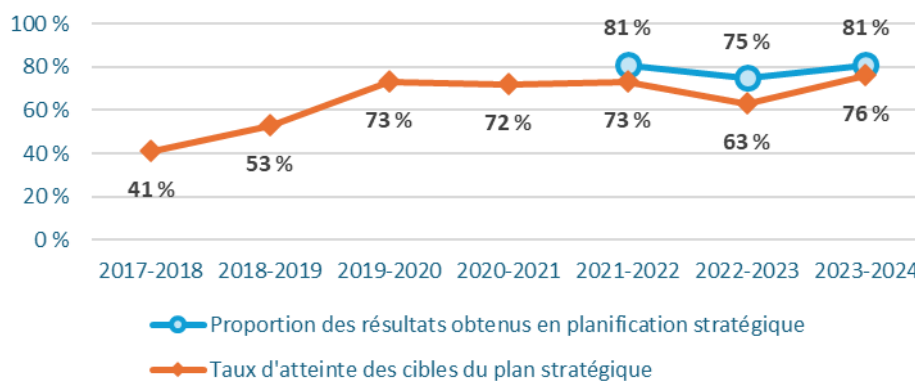
Les résultats sont diffusés annuellement par l'entremise du [Tableau de bord de la performance de l'administration publique](#) et dans le présent rapport. Ainsi, le Secrétariat permet à la population de constater pour chacune des organisations visées les résultats obtenus, leur performance relative par rapport à leur groupe de référence et leur performance par rapport aux dernières années.

3.4 Évolution des résultats des ministères

Planification stratégique

Le Secrétariat diffuse publiquement un suivi de la réalisation des plans stratégiques depuis 2017-2018 et des déclarations de services aux citoyennes et aux citoyens depuis 2022-2023. En ce qui a trait aux plans stratégiques il est possible de constater que les ministères ont fait de grands progrès depuis 2017-2018. En effet, une hausse marquée est observée pour le taux d'atteinte des cibles du plan stratégique.

Graphique 1 – Évolution des résultats moyens des ministères pour la réalisation du plan stratégique



Par ailleurs, afin de mieux apprécier la performance réelle des organisations, une nouvelle méthode, nommée « le chemin parcouru », a été élaborée et appliquée depuis 2021-2022. Cette méthode permet d'apprécier la performance d'une organisation en fonction de sa progression vers une cible, plutôt que seulement en fonction de l'atteinte de la cible.

Ce changement est illustré dans le graphique précédent avec la ligne « Proportion des résultats obtenus en planification stratégique ». Les ministères obtiennent de bons résultats en la matière en générant entre 75 % et 81 % des résultats attendus pour les trois années visées. L'encadré suivant explique brièvement la méthode de calcul.

Méthode de calcul du chemin parcouru

$$\text{Proportion résultats obtenus} = \frac{\text{Chemin parcouru}}{\text{Chemin prévu}} = \frac{(\text{Résultat} - \text{point de départ})}{(\text{Cible} - \text{point de départ})}$$

En s'appuyant sur un point de départ comme la mesure initiale, il est possible de déterminer la proportion des résultats obtenus pour un indicateur. L'exemple qui suit permet d'illustrer l'application de cette méthode.

Exemple d'application du chemin parcouru

Indicateur	Cible	Résultat	Point de départ	Résultat chemin parcouru
Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public	1 610	1 586	394	98 %

Dans cet exemple, bien que la cible ne soit pas atteinte, le ministère a réalisé 98 % de son engagement par rapport à la situation initiale.

Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le Secrétariat suit également les résultats obtenus en matière de prestation de services aux citoyennes et aux citoyens par l'entremise de l'indice de performance.

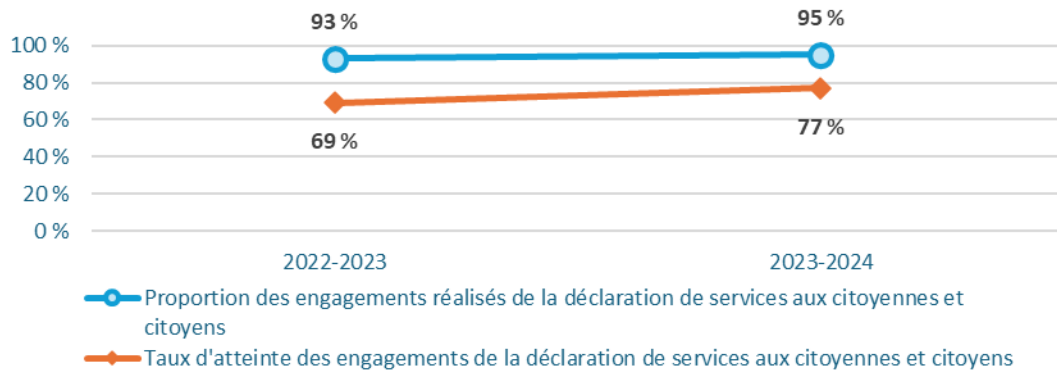
Comme pour la planification stratégique, le Secrétariat a développé une méthode d'analyse adaptée en matière de prestation de services qui permet d'apprécier la performance d'une organisation en fonction de sa progression vers une cible, plutôt que seulement en fonction de l'atteinte de la cible. Plusieurs engagements non atteints l'étaient de très peu et les résultats ne permettaient pas d'apprécier la performance réelle des ministères et des organismes comme le montre l'exemple suivant :

Exemple d'application de la proportion des engagements réalisés

Indicateur	Cible	Résultat	Résultat proportionnel
Répondre aux appels téléphoniques dans un délai maximal de 5 minutes	90 %	89 %	99 %

Cette méthode de calcul a été utilisée pour la lecture 2023-2024 de l'indice de performance. Ainsi, le résultat pour chaque engagement est obtenu en divisant le résultat obtenu par la cible visée. Comme l'illustre le graphique suivant, les résultats moyens des ministères en matière de prestation de services ont progressé pour les deux lectures dont le résultat est disponible.

Graphique 2 – Évolution des résultats moyens des ministères pour la réalisation de la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens



3.5 Conclusion

Les indicateurs de résultats des plans stratégiques ainsi que les engagements sur les normes de services de la déclaration de services sont des éléments fondamentaux dans le suivi des réalisations de l'administration publique au bénéfice de la population. Sous l'impulsion du gouvernement, les travaux menés par le Secrétariat de concert avec les ministères et les organismes ont permis de bonifier considérablement les outils permettant de mesurer les résultats générés ainsi que l'information publique en la matière.

Au-delà de ces avancées, des chantiers ambitieux sont en cours afin de poursuivre l'amélioration de la capacité des organisations publiques à répondre aux besoins de la population. En s'appuyant sur une Administration gouvernementale performante, agile et rigoureuse, de nouvelles mesures pourront être déployées progressivement au bénéfice des Québécoises et des Québécois.

Annexe I – Organisations visées en 2023-2024

Tableau 42 – Liste des ministères visés par le rapport concernant l'application de la Loi sur l'administration publique en 2023-2024

Ministères	
1	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
2	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
3	Ministère de l'Éducation
4	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
5	Ministère de l'Enseignement supérieur
6	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
7	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
8	Ministère de la Culture et des Communications
9	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
10	Ministère de la Famille
11	Ministère de la Justice
12	Ministère de la Langue française
13	Ministère de la Santé et des Services sociaux
14	Ministère de la Sécurité publique
15	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
16	Ministère des Finances
17	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
18	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
19	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
20	Ministère du Conseil exécutif
21	Ministère du Tourisme
22	Ministère du Travail
23	Secrétariat du Conseil du trésor

Tableau 43– Liste des organismes visés par le rapport concernant l’application de la Loi sur l’administration publique en 2023-2024

Organismes	
24	Bureau d’audiences publiques sur l’environnement
25	Bureau des enquêtes indépendantes
26	Bureau du coroner
27	Centre d’acquisitions gouvernementales
28	Comité consultatif sur l’accessibilité financière aux études
29	Commissaire à la déontologie policière
30	Commissaire à la santé et au bien-être
31	Commission consultative de l’enseignement privé
32	Commission d’accès à l’information
33	Commission de la fonction publique
34	Commission de l’éthique en science et en technologie
35	Commission de protection du territoire agricole du Québec
36	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
37	Commission des partenaires du marché du travail
38	Commission des transports du Québec
39	Commission d’évaluation de l’enseignement collégial
40	Commission municipale du Québec
41	Commission québécoise des libérations conditionnelles
42	Conseil de la justice administrative
43	Conseil des arts et des lettres du Québec
44	Conseil du patrimoine culturel du Québec
45	Conseil du statut de la femme
46	Conseil supérieur de l’éducation
47	Corporation d’urgences-santé
48	Curateur public du Québec
49	Institut de tourisme et d’hôtellerie du Québec
50	Institut national d’excellence en santé et en services sociaux
51	Institut national de santé publique du Québec
52	Office de la protection du consommateur
53	Office des personnes handicapées du Québec
54	Office québécois de la langue française et Commission de toponymie
55	Protecteur national de l’élève
56	Régie de l’assurance maladie du Québec
57	Régie des alcools, des courses et des jeux
58	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
59	Retraite Québec
60	Société de développement des entreprises culturelles
61	Société de l’assurance automobile du Québec
62	Société des traversiers du Québec
63	Sûreté du Québec
64	Tribunal administratif de déontologie policière
65	Tribunal administratif du logement

Annexe II – Résultats des organismes pour le taux d'employées et employés ayant reçu des attentes et le taux d'employées et employés dont la performance a été évaluée

Tableau 44 – Résultats des organismes pour le taux d'employées et employés ayant reçu des attentes

Organismes	Taux d'employées ayant reçu des attentes		Écart
	2022-2023	2023-2024	
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	95 %	100 %	+5
Bureau des enquêtes indépendantes	65 %	77 %	+12
Bureau du coroner	12 %	0 %	-12
Centre d'acquisitions gouvernementales	42 %	69 %	+27
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	0 %	100 %	+100
Commissaire à la déontologie policière	81 %	100 %	+19
Commissaire à la santé et au bien-être	19 %	95 %	+76
Commission consultative de l'enseignement privé	0 %	100 %	+100
Commission d'accès à l'information	35 %	55 %	+20
Commission de la fonction publique	80 %	100 %	+20
Commission de l'éthique en science et en technologie	0 %	100 %	+100-
Commission de protection du territoire agricole du Québec	100 %	92 %	-8
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	74 %	89 %	+15
Commission des partenaires du marché du travail	100 %	95 %	-5
Commission des transports du Québec	75 %	89 %	+14
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	88 %	94 %	+6
Commission municipale du Québec	100 %	92 %	-8
Commission québécoise des libérations conditionnelles	95 %	94 %	-1
Conseil de la justice administrative	100 %	25 %	-75
Conseil des arts et des lettres du Québec	76 %	66 %	-10
Conseil du patrimoine culturel du Québec	100 %	100 %	-
Conseil du statut de la femme	100 %	92 %	-8
Conseil supérieur de l'éducation	63 %	87 %	+24
Corporation d'urgences-santé	47 %	69 %	+22
Curateur public du Québec	49 %	96 %	+47
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	50 %	6 %	-44
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	64 %	61 %	-3
Institut national de santé publique du Québec	47 %	53 %	+6
Office de la protection du consommateur	28 %	46 %	+18
Office des personnes handicapées du Québec	91 %	89 %	-2
Office québécois de la langue française et Commission de toponymie	85 %	78 %	-7
Protecteur national de l'élève	S.O.	85 %	S.O.
Régie de l'assurance maladie du Québec	39 %	90 %	+51
Régie des alcools, des courses et des jeux	75 %	45 %	-30
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	100 %	100 %	-
Retraite Québec	64 %	92 %	+28
Société de développement des entreprises culturelles	93 %	87 %	-6
Société de l'assurance automobile du Québec	95 %	77 %	-18
Société des traversiers du Québec	28 %	20 %	-8
Sûreté du Québec	12 %	18 %	+6
Tribunal administratif de déontologie policière	100 %	100 %	-
Tribunal administratif du logement	55 %	90 %	+35
Moyenne	64 %	76 %	+12

Tableau 45 – Résultats des organismes pour le taux d'employés dont la performance a été évaluée

Organismes	Taux d'employés dont la performance a été évaluée		Écart
	2022-2023	2023-2024	
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	90 %	87 %	-3
Bureau des enquêtes indépendantes	65 %	85 %	+20
Bureau du coroner	67 %	70 %	+3
Centre d'acquisitions gouvernementales	54 %	59 %	+5
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	0 %	100 %	+100
Commissaire à la déontologie policière	83 %	92 %	+9
Commissaire à la santé et au bien-être	47 %	100 %	+53
Commission consultative de l'enseignement privé	0 %	100 %	+100
Commission d'accès à l'information	24 %	52 %	+28
Commission de la fonction publique	100 %	84 %	-16
Commission de l'éthique en science et en technologie	0 %	0 %	-
Commission de protection du territoire agricole du Québec	94 %	86 %	-8
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	63 %	59 %	-4
Commission des partenaires du marché du travail	100 %	93 %	-7
Commission des transports du Québec	69 %	85 %	+16
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	88 %	100 %	+12
Commission municipale du Québec	100 %	92 %	-8
Commission québécoise des libérations conditionnelles	100 %	93 %	-7
Conseil de la justice administrative	100 %	25 %	-75
Conseil des arts et des lettres du Québec	68 %	75 %	+7
Conseil du patrimoine culturel du Québec	100 %	100 %	-
Conseil du statut de la femme	78 %	85 %	+7
Conseil supérieur de l'éducation	71 %	100 %	+29
Corporation d'urgences-santé	48 %	75 %	+27
Curateur public du Québec	32 %	86 %	+54
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	88 %	37 %	-51
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	70 %	55 %	-15
Institut national de santé publique du Québec	52 %	64 %	+12
Office de la protection du consommateur	27 %	76 %	+49
Office des personnes handicapées du Québec	61 %	96 %	+35
Office québécois de la langue française et Commission de toponymie	66 %	74 %	+8
Protecteur national de l'élève	S.O.	100 %	S.O.
Régie de l'assurance maladie du Québec	43 %	83 %	+40
Régie des alcools, des courses et des jeux	86 %	45 %	-41
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	77 %	84 %	+7
Retraite Québec	65 %	83 %	+18
Société de développement des entreprises culturelles	91 %	86 %	-5
Société de l'assurance automobile du Québec	88 %	98 %	+10
Société des traversiers du Québec	27 %	19 %	-8
Sûreté du Québec	32 %	69 %	+37
Tribunal administratif de déontologie policière	100 %	100 %	-
Tribunal administratif du logement	27 %	82 %	+55
Moyenne	64 %	77 %	+13

Annexe III – Résultats détaillés des ministères

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Résultats du MAMH	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	84 %	93 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	77 %	87 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	76 %	87 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	73 %	86 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	100 %	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	86 %	86 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	83 %	83 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	92 %	97 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	87 %	91 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	92 %	90 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	73 %	78 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	100 %	100 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	73 %	91 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	69 %	89 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	90 %	88 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	100 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	77 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	100 %	100 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	100 %	100 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	100 %	100 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	87 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	93 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	100 %	100 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	90 %	99 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	100 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	100 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	57 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	98 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Résultats du MAPAQ	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	81 %	92 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	82 %	93 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	81 %	93 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	79 %	92 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	95 %	99 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	93 %	93 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	91 %	91 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	84 %	91 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	83 %	90 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	83 %	90 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	82 %	88 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	67 %	97 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	68 %	80 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	70 %	81 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	98 %	97 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	99 %	99 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	100 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	60 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	96 %	96 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	96 %	96 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	61 %	61 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	60 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	67 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	61 %	61 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	75 %	90 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	75 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	0 %	S. O.	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	100 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	100 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	14 %	57 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	100 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère du Conseil exécutif

Résultats du MCE	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	93 %	97 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	95 %	100 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	94 %	100 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	94 %	100 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	95 %	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	100 %	100 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	88 %	91 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	78 %	75 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	91 %	96 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	82 %	80 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	78 %	83 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	70 %	76 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	56 %	57 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	84 %	70 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	65 %	66 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	100 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	65 %	84 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	100 %	100 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	100 %	100 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	100 %	100 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	77 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	100 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	100 %	100 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	99 %	100 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	S. O.	S. O.	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	93 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	67 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	100 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de la Culture et des Communications

Résultats du MCC	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	89 %	82 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	91 %	75 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	90 %	73 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	90 %	71 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	93 %	96 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	92 %	92 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	90 %	90 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	87 %	91 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	77 %	81 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	87 %	87 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	82 %	86 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	100 %	100 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	64 %	90 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	52 %	62 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	59 %	64 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	68 %	78 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	93 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	72 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	93 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	99 %	99 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	99 %	99 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	84 %	76 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	95 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	53 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	84 %	76 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	86 %	83 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	67 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	0 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	70 %	75 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	0 %	0 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	50 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	86 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	87 %	88 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Résultats du MCN	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	S. O.	79 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	S. O.	80 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	S. O.	80 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	S. O.	77 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	S. O.	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	S. O.	86 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	S. O.	82 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	S. O.	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	S. O.	73 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	S. O.	88 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	S. O.	89 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	S. O.	73 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	S. O.	81 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	S. O.	100 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	S. O.	72 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	S. O.	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	S. O.	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	S. O.	100 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	S. O.	25 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	S. O.	0 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	S. O.	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	S. O.	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	S. O.	98 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	S. O.	98 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	S. O.	90 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	S. O.	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	S. O.	S. O.	S. O.
Transformation numérique	S. O.	90 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	S. O.	90 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	S. O.	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	S. O.	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	S. O.	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	S. O.	S. O.	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	S. O.	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	S. O.	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	S. O.	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	S. O.	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	S. O.	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	S. O.	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	S. O.	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	S. O.	57 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	S. O.	100 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Résultats du MEIE	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	82 %	95 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	74 %	94 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	71 %	94 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	67 %	93 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	100 %	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	100 %	100 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	87 %	94 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	85 %	88 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	99 %	92 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	75 %	73 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	100 %	100 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	48 %	80 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	60 %	76 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	98 %	99 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	96 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	84 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	74 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	92 %	100 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	92 %	100 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	83 %	83 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	93 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	73 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	83 %	83 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	99 %	97 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	97 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	83 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	92 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de l'Éducation du Québec

Résultats du MEQ	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	65 %	64 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	56 %	55 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	52 %	50 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	47 %	45 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	90 %	92 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	93 %	93 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	92 %	92 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	68 %	64 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	73 %	76 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	85 %	86 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	64 %	76 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	60 %	71 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	64 %	68 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	67 %	72 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	60 %	71 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	85 %	86 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	25 %	25 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	0 %	0 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	100 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	98 %	89 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	98 %	89 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	63 %	57 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	95 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	93 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	63 %	57 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	91 %	96 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	73 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	0 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	67 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	86 %	86 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	97 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Résultats du MESS	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	87 %	78 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	85 %	77 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	85 %	75 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	83 %	72 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	97 %	99 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	90 %	90 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	87 %	87 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	86 %	70 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	88 %	89 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	79 %	75 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	82 %	83 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	100 %	100 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	89 %	90 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	61 %	77 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	94 %	98 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	79 %	22 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	75 %	0 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	92 %	87 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	86 %	78 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	95 %	99 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	95 %	99 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	86 %	89 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	77 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	93 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	86 %	89 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	96 %	99 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	S. O.	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	95 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	75 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	86 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	97 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de l'Enseignement supérieur

Résultats du MES	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	56 %	74 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	36 %	72 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	29 %	69 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	21 %	66 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	93 %	95 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	97 %	97 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	96 %	96 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	65 %	67 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	76 %	82 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	82 %	75 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	69 %	80 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	69 %	64 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	65 %	90 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	57 %	81 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	86 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	83 %	87 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	21 %	25 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	0 %	0 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	84 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	95 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	99 %	88 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	99 %	88 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	50 %	68 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	62 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	93 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	50 %	68 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	99 %	97 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	97 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	83 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	92 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Résultats du MELCCFP	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	81 %	79 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	75 %	82 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	73 %	81 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	70 %	79 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	99 %	98 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	96 %	96 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	96 %	96 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	84 %	78 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	78 %	78 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	94 %	93 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	84 %	92 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	30 %	54 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	72 %	76 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	55 %	60 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	96 %	78 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	92 %	93 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	93 %	78 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	75 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	72 %	87 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	90 %	76 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	96 %	86 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	96 %	86 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	63 %	74 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	93 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	27 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	63 %	74 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	90 %	72 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	97 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	86 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	57 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	15 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de la Famille

Résultats du MFA	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	85 %	91 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	84 %	98 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	83 %	98 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	80 %	98 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	100 %	98 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	92 %	92 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	91 %	91 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	86 %	79 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	88 %	89 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	92 %	94 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	70 %	78 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	60 %	60 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	95 %	99 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	85 %	98 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	99 %	96 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	89 %	63 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	50 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	56 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	100 %	68 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	98 %	100 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	98 %	100 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	80 %	81 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	28 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	33 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	80 %	81 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	87 %	100 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	75 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	0 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	97 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	83 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	71 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	99 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère des Finances

Résultats du MFQ	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	87 %	88 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	90 %	79 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	89 %	77 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	89 %	74 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	89 %	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	97 %	97 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	97 %	97 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	87 %	97 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	93 %	94 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	100 %	100 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	79 %	81 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	93 %	91 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	85 %	92 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	89 %	94 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	100 %	99 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	98 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	92 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	52 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	91 %	100 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	91 %	100 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	90 %	90 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	90 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	80 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	90 %	90 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	75 %	99 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	S. O.	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	S. O.	S. O.	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	72 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	0 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	60 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	14 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	97 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Résultats du MIFI	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	84 %	90 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	76 %	93 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	73 %	93 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	71 %	93 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	94 %	87 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	100 %	100 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	89 %	81 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	84 %	84 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	83 %	86 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	73 %	79 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	80 %	81 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	74 %	78 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	57 %	60 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	100 %	100 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	100 %	63 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	50 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	64 %	87 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	97 %	97 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	97 %	97 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	91 %	94 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	91 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	100 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	91 %	94 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	98 %	100 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	S. O.	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	91 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	56 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	100 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de la Justice

Résultats du MJQ	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	83 %	86 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	79 %	88 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	76 %	87 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	74 %	86 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	99 %	99 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	100 %	100 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	82 %	78 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	87 %	88 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	83 %	81 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	69 %	76 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	93 %	92 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	82 %	94 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	74 %	77 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	94 %	95 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	81 %	63 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	75 %	50 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	62 %	71 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	97 %	98 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	97 %	98 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	80 %	79 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	71 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	87 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	80 %	79 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	99 %	98 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	S. O.	S. O.	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	97 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	86 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	93 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de la Langue française

Résultats du MLF	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	S. O.	88 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	S. O.	84 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	S. O.	83 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	S. O.	83 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	S. O.	S. O.	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	S. O.	92 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	S. O.	92 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	S. O.	S. O.	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	S. O.	92 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	S. O.	79 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	S. O.	77 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	S. O.	79 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	S. O.	71 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	S. O.	86 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	S. O.	40 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	S. O.	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	S. O.	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	S. O.	99 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	S. O.	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	S. O.	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	S. O.	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	S. O.	S. O.	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	S. O.	94 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	S. O.	94 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	S. O.	100 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	S. O.	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	S. O.	S. O.	S. O.
Transformation numérique	S. O.	100 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	S. O.	94 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	S. O.	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	S. O.	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	S. O.	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	S. O.	S. O.	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	S. O.	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	S. O.	75 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	S. O.	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	S. O.	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	S. O.	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	S. O.	0 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	S. O.	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	S. O.	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	S. O.	100 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Résultats du MRIF	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	87 %	92 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	99 %	99 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	100 %	100 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	100 %	100 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	100 %	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	94 %	94 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	93 %	93 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	63 %	82 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	73 %	81 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	89 %	86 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	80 %	72 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	60 %	60 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	23 %	76 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	33 %	70 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	100 %	100 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	51 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	50 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	52 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	28 %	57 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	86 %	59 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	86 %	59 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	100 %	100 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	41 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	93 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	100 %	100 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	100 %	91 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	100 %	75 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	0 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	100 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	90 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Résultats du MRNF	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	80 %	86 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	72 %	78 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	72 %	77 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	70 %	79 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	83 %	68 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	80 %	83 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	79 %	79 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	81 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	85 %	91 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	78 %	79 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	87 %	92 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	75 %	83 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	56 %	72 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	68 %	83 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	63 %	77 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	99 %	77 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	80 %	71 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	100 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	65 %	96 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	96 %	97 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	96 %	97 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	79 %	83 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	90 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	60 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	79 %	83 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	96 %	100 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	98 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	90 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	86 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	100 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Résultats du MSSS	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	67 %	73 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	51 %	60 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	48 %	57 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	47 %	55 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	53 %	71 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	82 %	91 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	88 %	88 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	56 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	84 %	84 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	79 %	82 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	93 %	96 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	67 %	68 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	36 %	73 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	64 %	64 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	71 %	69 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	100 %	100 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	94 %	78 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	75 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	76 %	87 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	100 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	90 %	93 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	90 %	93 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	73 %	78 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	38 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	40 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	73 %	78 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	79 %	89 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	89 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	67 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	94 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	69 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	29 %	71 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	89 %	95 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère de la Sécurité publique

Résultats du MSP	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	80 %	83 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	91 %	84 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	92 %	83 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	91 %	81 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	96 %	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	87 %	89 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	86 %	86 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	91 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	55 %	78 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	77 %	83 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	72 %	72 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	86 %	91 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	82 %	92 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	69 %	78 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	72 %	79 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	77 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	62 %	70 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	16 %	63 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	0 %	50 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	64 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	46 %	76 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	81 %	87 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	81 %	87 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	89 %	89 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	95 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	33 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	89 %	89 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	99 %	96 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	S. O.	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	95 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	73 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	86 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	96 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère du Tourisme

Résultats du MTO	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	94 %	93 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	91 %	90 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	91 %	89 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	90 %	88 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	100 %	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	98 %	98 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	97 %	97 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	96 %	93 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	91 %	89 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	83 %	74 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	78 %	75 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	87 %	92 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	100 %	100 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	98 %	99 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	81 %	86 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	100 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	100 %	76 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	100 %	98 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	100 %	98 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	100 %	100 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	98 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	67 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	100 %	100 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	100 %	100 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	S. O.	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	100 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	100 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	100 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Résultats du MTMD	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	90 %	79 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	87 %	70 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	86 %	66 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	84 %	62 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	100 %	100 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	100 %	100 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	90 %	85 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	78 %	81 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	86 %	86 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	82 %	83 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	87 %	76 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	64 %	73 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	59 %	71 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	69 %	92 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	79 %	86 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	98 %	81 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	75 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	92 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	100 %	90 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	98 %	98 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	98 %	98 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	82 %	83 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	84 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	67 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	82 %	83 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	100 %	96 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	100 %	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	100 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	100 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	89 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Ministère du Travail

Résultats du MTRAV	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	87 %	95 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	84 %	100 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	82 %	100 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	80 %	100 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	95 %	99 %	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	100 %	100 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %	100 %	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	89 %	90 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	88 %	79 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	79 %	95 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	82 %	87 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	100 %	36 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	89 %	83 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	61 %	78 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	100 %	100 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	94 %	72 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	79 %	97 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	75 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	92 %	87 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	100 %	100 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	96 %	95 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	96 %	95 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	89 %	81 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	S. O.	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	93 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	89 %	81 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	97 %	88 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	S. O.	S. O.	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	S. O.	100 %	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	100 %	75 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	100 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	0 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	86 %	86 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	90 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Secrétariat du Conseil du trésor

Résultats du SCT	2022-2023	2023-2024	Moyenne 2023-2024
Note globale	89 %	92 %	86 %
Volet I - Efficacité de l'État	85 %	88 %	84 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	84 %	88 %	83 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	84 %	88 %	81 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens*	S. O.	S. O.	95 %
Taux de qualité des engagements envers la population	94 %	94 %	94 %
Taux de qualité du plan stratégique	94 %	94 %	93 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	S. O.	S. O.	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	91 %	94 %	84 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	84 %	87 %	84 %
Taux d'assiduité ajusté du personnel	93 %	94 %	87 %
Taux de rétention ajusté du personnel	62 %	68 %	80 %
Proportion de la masse salariale investie en formation	65 %	72 %	79 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	85 %	96 %	84 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	89 %	90 %	75 %
Présence d'un mécanisme de suivi de la mobilisation du personnel**	100 %	S. O.	S. O.
Atteinte de la cible d'embauche des membres des groupes cibles, personnel régulier	82 %	92 %	93 %
Atteinte de la cible de présence des membres des minorités visibles et ethniques, par région, personnel régulier et occasionnel	99 %	98 %	90 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	100 %	100 %	77 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %	100 %	71 %
Taux de respect des échéanciers reliés au suivi budgétaire	100 %	100 %	98 %
Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures	77 %	99 %	89 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	100 %	98 %	94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	100 %	98 %	94 %
Taux de qualité de la gestion des ressources informationnelles (RI) et de la transformation numérique	87 %	89 %	85 %
Taux de réalisation des stratégies d'interventions des investissements en RI financées par le gouvernement du Québec**	81 %	S. O.	S. O.
Sécurité de l'information**	100 %	S. O.	S. O.
Transformation numérique	87 %	89 %	85 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats et révision des programmes	98 %	100 %	95 %
Taux de qualité en évaluation de programme	100 %	100 %	98 %
Taux de respect des échéances reliées aux décisions du Conseil du trésor en matière d'évaluation de programme	S. O.	100 %	91 %
Présence d'une planification pluriannuelle en évaluation de programme	100 %	S. O.	S. O.
Taux d'élaboration d'un plan d'action	100 %	S. O.	98 %
Présence d'un mécanisme de suivi des recommandations en évaluation de programme	100 %	100 %	100 %
Taux de qualité en audit interne	92 %	100 %	96 %
Présence de travaux en audit de performance	100 %	100 %	91 %
Taux de réalisation annuel des missions d'assurance prévues au plan pluriannuel d'audit interne**	60 %	S. O.	S. O.
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %	100 %	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %	100 %	91 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %	100 %	93 %
Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées	100 %	100 %	93 %

* Le résultat pour l'exercice 2022-2023 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

** Ces indicateurs ont été retirés du calcul pour l'exercice 2023-2024.

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Annexe IV – Résultats individuels des grands organismes

Régie de l'assurance maladie du Québec

Résultats de la RAMQ	2023-2024
Note globale	95 %
Volet I - Efficacité de l'État	99 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	100 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	100 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	97 %
Taux de qualité des engagements envers la population	96 %
Taux de qualité du plan stratégique	96 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	87 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	94 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	100 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	90 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	83 %
Indice de mobilisation du personnel	100 %
Taux d'atteinte des cibles relatives à la diversité, l'équité et l'inclusion	100 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	75 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	50 %
Taux de réalisation du budget de frais d'administration	100 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	98 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	98 %
Transformation numérique	86 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats	90 %
Taux de qualité en audit interne	80 %
Présence de travaux en audit de performance	0 %
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %
Évaluation externe de la fonction au cours des cinq dernières années	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Retraite Québec

Résultats de Retraite Québec		2023-2024
Note globale		89 %
Volet I - Efficacité de l'État		88 %
Taux de réalisation des engagements envers la population		86 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique		85 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens		99 %
Taux de qualité des engagements envers la population		100 %
Taux de qualité du plan stratégique		100 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens		100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État		88 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines		95 %
Nombre moyen de jours de formation par personne		100 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes		92 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée		83 %
Indice de mobilisation du personnel		100 %
Taux d'atteinte des cibles relatives à la diversité, l'équité et l'inclusion		99 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières		75 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées		50 %
Taux de réalisation du budget de frais d'administration		100 %
Taux de qualité en gestion contractuelle		94 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles		94 %
Transformation numérique		92 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats		100 %
Taux de qualité en audit interne		100 %
Présence de travaux en audit de performance		100 %
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme		100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne		100 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes		100 %
Évaluation externe de la fonction au cours des cinq dernières années		100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques		100 %

Légende	Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
---------	-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Société de l'assurance automobile du Québec

Résultats de la SAAQ	2023-2024
Note globale	49 %
Volet I - Efficacité de l'État	30 %
Taux de réalisation des engagements envers la population	24 %
Proportion des résultats obtenus en planification stratégique	25 %
Taux d'atteinte proportionnel des engagements de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	19 %
Taux de qualité des engagements envers la population	97 %
Taux de qualité du plan stratégique	96 %
Taux de qualité de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens	100 %
Volet II - Gestion des ressources de l'État	72 %
Taux de qualité de la gestion des ressources humaines	74 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	100 %
Taux d'employés ayant reçu des attentes	77 %
Taux d'employés dont la performance a été évaluée	98 %
Indice de mobilisation du personnel	0 %
Taux d'atteinte des cibles relatives à la diversité, l'équité et l'inclusion	95 %
Taux de qualité de la gestion des ressources financières	50 %
Taux de respect des niveaux d'heures rémunérées	100 %
Taux de réalisation du budget de frais d'administration	0 %
Taux de qualité en gestion contractuelle	89 %
Résultat du portrait personnalisé des activités contractuelles	89 %
Transformation numérique	97 %
Volet III - Gestion axée sur les résultats	90 %
Taux de qualité en audit interne	80 %
Présence de travaux en audit de performance	0 %
Responsable de l'audit interne relevant directement du sous-ministre ou du dirigeant d'organisme	100 %
Présence d'un plan pluriannuel d'audit interne	100 %
Présence d'un comité d'audit composé majoritairement de membres externes	100 %
Évaluation externe de la fonction au cours des cinq dernières années	100 %
Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques	100 %

Légende

Faible (59 % et -)	À améliorer (60 % à 74 %)	Bon (75 % à 89 %)	Excellent (90 % à 100 %)
-----------------------	------------------------------	----------------------	-----------------------------

Annexe V – Organisations ayant une excellente performance pour chacun des indicateurs de l'indice

Taux de réalisation des engagements envers la population



Ministères

Conseil exécutif	100 %
Relations internationales et Francophonie	100 %
Travail	100 %
Famille	98 %
Économie, Innovation et Énergie	94 %

Organisme

Régie de l'assurance maladie du Québec	100 %
--	-------

Taux de qualité des engagements envers la population



Ministères

Conseil exécutif	100 %
Travail	100 %
Économie, Innovation et Énergie	100 %
Immigration, Francisation et Intégration	100 %
Justice	100 %
Transports et Mobilité durable	100 %

Organisme

Retraite Québec	100 %
-----------------	-------

Taux de qualité de la gestion des ressources humaines



Ministères

Finances	94 %
Affaires municipales et Habitation	91 %
Agriculture, Pêches et Alimentation	90 %
Tourisme	89 %
Famille	89 %

Organisme

Retraite Québec	95 %
-----------------	------

Taux de qualité de la gestion des ressources financières



11 ministères sur 23 (48 %) se sont illustrés en 2023-2024
par un taux de qualité de 100 % de la gestion des ressources financières.

Organisme

Régie de l'assurance maladie du Québec	75 %
Retraite Québec	75 %

Taux de réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures



10 ministères sur 23 (43 %) se sont illustrés en 2023-2024
par un taux de réalisation de 100 % des investissements prévus au Plan
québécois des infrastructures.

Taux de qualité en gestion contractuelle



Ministères

Affaires municipales et Habitation	100 %
Conseil exécutif	100 %
Famille	100 %
Finances	100 %
Économie, Innovation et Énergie	100 %

Organisme

Régie de l'assurance maladie du Québec	98 %
--	------

Transformation numérique



Ministères

Affaires municipales et Habitation	100 %
Conseil exécutif	100 %
Tourisme	100 %
Langue française	100 %
Relations internationales et Francophonie	100 %

Organisme

Société de l'assurance automobile du Québec	97 %
---	------

Taux de qualité en évaluation de programme



21 ministères sur 23 (91 %) se sont illustrés en 2023-2024 par un taux de qualité de 100 % en évaluation de programme.

Taux de qualité en audit interne



19 ministères sur 23 (83 %) se sont illustrés en 2023-2024 par un taux de qualité de 100 % en audit interne.

Organisme

Retraite Québec

100 %

Taux de mise en œuvre de la gestion intégrée des risques



17 ministères sur 23 (74 %) se sont illustrés en 2023-2024 par un taux de mise en œuvre de 100 % de la gestion intégrée des risques.

3 organismes sur 3 (100 %) se sont illustrés en 2023-2024 par un taux de mise en œuvre de 100 % de la gestion intégrée des risques.

Taux de qualité des mesures de révision des programmes réalisées



8 ministères sur 23 (35 %) se sont illustrés en 2023-2024 par un taux de qualité de 100 % des mesures de révision des programmes réalisées.

